

Les livrets de la France insoumise complètent **L'Avenir en commun**, le programme de la France insoumise et de son candidat Jean-Luc Mélenchon.

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le **construisons ensemble** au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les **perspectives d'une révolution citoyenne** dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les **mesures nécessaires pour y arriver**. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme L'Avenir en commun est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agroéconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

Retrouvez toutes les informations sur le programme l'Avenir en commun sur www.jlm2017.fr

Progrès Humain

N° du livret disponible sur le site : <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/>

22.	La SANTÉ notre bien commun	P 2
23.	ÉGALITÉ entre les FEMMES et les HOMMES abolir le patriarcat	P 10
5.	Pour de nouveaux droits et libertés NUMÉRIQUES	P 15
10.	L'ESPACE : notre horizon commun	P 19
7.	CULTURE, les arts insoumis.	P 22
12.	LE CHOIX DU SAVOIR – des moyens pour chercher et étudier	P 28
30.	L'ECOLE de l'égalité et de l'émancipation	P 34
32.	LIBERTE-EGALITE Droits Nouveaux	P 45
35.	HANDICAP instaurer la citoyenneté pleine et entière	P 50
34.	Pour un SPORT émancipateur et libéré de l'argent	P 55
43.	Notre révolution NUMERIQUE	P 62
		P 67

Progrès humain



Notre constat : la libéralisation contre notre santé

Notre système de soins, reconnu comme un des plus efficaces du monde, subit depuis trente ans les conséquences des politiques de privatisation et de libéralisation.

Les politiques menées ces dernières années ont eu des conséquences sanitaires néfastes. La France est caractérisée par des inégalités sociales de santé parmi les plus hautes en Europe (six années d'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre), notre taux de mortalité prématurée est très élevé, l'espérance de vie en bonne santé diminue depuis 2006, les cancers environnementaux se multiplient et le taux de renoncement aux soins pour raisons financières est en augmentation constante.

La France n'a pas de politique de santé au sens fort, c'est-à-dire de politique affichant des valeurs et des priorités démocratiquement débattues. Pire, ce semblant de politique de santé **a été réduit à la seule dimension budgétaire**. On ne parle de la Sécurité sociale que dans le cadre de la dramaturgie du « trou de la Sécu ». Et le seul but est d'acclimater les esprits à des « réformes impératives », visant la réduction des dépenses publiques de santé et leur transfert vers le secteur privé. **Cette privatisation rampante profite d'abord aux intérêts privés**, comme les assureurs et l'industrie pharmaceutique. Elle est aussi **néfaste pour les structures de santé, leurs personnels et pour la santé de la population. En réalité, elle est particulièrement coûteuse**. L'exemple des États-Unis, dont le système de santé est majoritairement privé, devrait faire réfléchir. Les dépenses de santé représentent 17,1% du PIB contre seulement 11,5% en France et l'espérance de vie y est de 78.8 années (en baisse) contre 82.4 pour les Français. Les inégalités sociales de santé y sont encore plus élevées, les plus riches ont accès aux technologies de pointe alors que des millions de pauvres se ruinent pour combattre les cancers par exemple. **Privatiser la santé est à la fois inégalitaire et inefficace !**

Sans réflexion stratégique ni un regard sur le long terme, notre système de santé subit des cures d'austérité à répétition et aux effets désastreux pour la population :

. **Délais de rendez-vous scandaleusement longs, pénuries de spécialistes, etc. L'accès aux soins devient de plus en plus difficile** avec le développement des **déserts médicaux**. Le nombre de médecins généralistes a diminué de 8,4% entre 2007 et 2016 et rien n'est fait ; en 2025, la France en aura perdu un quart. Mais cela ne concerne pas uniquement la médecine de ville, le secteur hospitalier fait aussi face à des fermetures d'établissements, à la suppression de lits et à une insuffisance des effectifs de personnels soignants.

. La multiplication des **dépassements d'honoraires qui rendent la santé de plus en plus inabordable**, à l'heure où trois personnes sur dix renoncent à se soigner par manque d'argent.

. **La dégradation d'organismes à la base de la prévention et d'accès aux soins primaires** comme la protection maternelle et infantile (PMI), la médecine scolaire ou la médecine du travail. **Ces trois structures relais doivent faire face à des suppressions de postes, qui causent l'affaiblissement de leurs moyens et de leurs missions.**

. **La privatisation croissante de notre système de soins** : la prise en charge par la branche maladie de la Sécurité sociale n'a **cessé de reculer pour passer sous les 50% en ce qui concerne les soins courants** (hors affections de longue durée et hospitalisation). Dans ces conditions, il est souvent impossible d'accéder aux soins sans disposer d'une « complémentaire santé », coûteuse et foncièrement inégalitaire.

Par contre, **les firmes pharmaceutiques, elles, s'enrichissent** ! Les cinq principales industries pharmaceutiques ont dépassé les 200 milliards d'euros de revenus en 2015, pour des bénéfices de 47 milliards.

Pourtant les enjeux sanitaires sont gigantesques. Selon l'Organisation mondiale de la santé, dans le monde, 6,5 millions de décès par an (12%) sont associés à la pollution de l'air. L'usage généralisé des pesticides et l'absence de restriction des perturbateurs endocriniens sont les conséquences du productivisme le plus aveugle.

En outre, dans les prochaines décennies, nous serons confrontés aux conséquences du vieillissement de la population et de la transition épidémiologique, **c'est-à-dire l'explosion des maladies chroniques comme le diabète ou les cancers. Notre système n'est pas préparé à faire face à ces pathologies**, qui nécessitent des prises en charge intégrées et axées sur la prévention et l'éducation thérapeutique. **Il y a urgence, la menace d'un krach sanitaire plane.** Dans ces conditions deux défauts majeurs de notre système doivent faire l'objet de réponses déterminées :

. **Le cloisonnement des politiques publiques, qui réduit la santé à la question de l'offre de soins et qui empêche toute mise en cohérence entre politiques environnementales, sociales et sanitaires.** Se focaliser comme aujourd'hui sur l'offre de soins sans prendre en compte les déterminants principaux de l'état de santé de la population, que sont les conditions sociales et environnementales, c'est se condamner à l'échec.

. Les carences historiques en matière de coordination, aggravées ces dernières années par la mise en concurrence délibérée des différents acteurs de l'offre de soins (ville/hôpital/clinique, médical/médico-social/social), sont antinomiques de prises en charge globales et cohérentes de la population.

. **Enfin, notre système de santé souffre de son caractère bien peu démocratique.** Les leviers de décision ont été accaparés par un conglomérat composé de mandarins, de technocrates, d'experts et de représentants du secteur privé. Pourtant, les citoyens ne demandent qu'à s'impliquer : les Français sont profondément attachés à leur système de santé et à l'hôpital public ; ils s'opposent à l'option de la privatisation. Le succès du film de Gilles Perret, La Sociale, montre que l'ensemble de la population refuse l'austérité et la privatisation qui lui sont imposées.

LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET LES URGENCES DANS LA TOURMENTE

La médecine de ville est en proie à une dérégulation croissante. Outre les dépassements d'honoraires, la crispation sur la liberté d'installation est un facteur majeur des inégalités géographiques d'accès aux soins. Le paiement à l'acte incite les médecins à faire des consultations courtes et très prescriptrices. **À cause de ces barrières, de nombreux patients recourent aux urgences ou aux consultations externes des hôpitaux.** Or, ces derniers sont sous pression budgétaire et se voient sommés, **du fait de la mise en place de la tarification à l'activité et de l'application des techniques de gestion du secteur privé, de devenir des entreprises et de « faire du chiffre », aux dépens des conditions de travail des soignants et de la qualité des soins délivrés aux patients.** Tout ce qui ne relève pas de la technique (prévention, éducation thérapeutique, médico-social) y est marginalisé et fragilisé. C'est la mission sociale et de santé publique de l'hôpital qui est atteinte. **En aval, il n'existe pas assez de lits en soins de suite et de réadaptation, en psychiatrie, en EHPAD [Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes].** Des patients qui ne devraient plus être dans les services de l'hôpital y demeurent car ils se trouvent sans alternative.

Résultat des réformes : tous les acteurs du système de soins souffrent et chaque compartiment cherche à transférer ses coûts sur les autres. Les plus jeunes professionnels ne veulent plus de l'exercice libéral individuel en ville. Le taux d'absentéisme des soignants s'envole à l'hôpital, dont l'attractivité décline. La solidarité des équipes de soins est mise à mal par les modes de management inspirés du privé. Les patients voient, au final, se dégrader l'accès et la qualité des soins.

NON À « L'HÔPITAL ENTREPRISE ! »,

Sabrina Ali-Benali, interne des hôpitaux de Paris

Nous les soignants, demandons seulement à pouvoir travailler dans des conditions dignes, respectueuses de nos métiers et de nos patients.

Les plans d'austérité successifs et les mesures prises dans tous les secteurs de santé dénaturent le rôle des soignants. Ceci nous empêche de pratiquer notre travail de prise en charge globale du patient, tant sur le plan somatique et psychique que sur le plan humain.

On ne peut pas réduire un patient à sa pathologie. Une personne malade n'est pas une succession d'actes à tarifier ; et non, on ne soigne pas forcément mieux en soignant plus vite.

Chaque malade est différent, par sa pathologie bien sûr, mais aussi par son âge, son vécu, son contexte socio-économique, son entourage familial, etc.

Une majorité de personnels soignants, tous métiers confondus, souffrent d'avoir parfois l'impression de maltraiter leurs patients, tant il devient difficile de pouvoir pratiquer une vraie prise en charge humaine, d'avoir la possibilité de passer du temps auprès du lit du malade.

Sans compter l'épuisement physique et moral des personnels médicaux et paramédicaux. Ce sont des métiers particuliers compte tenu de leur proximité directe avec la maladie, la mort, mais aussi, fort heureusement, avec quelques bonheurs humains. Ces professions doivent donc être protégées et les temps de repos nécessaires doivent être respectés afin que les soignants puissent assurer leur travail sans mettre en péril leur santé physique et mentale. Aujourd'hui, le manque d'effectif, la surcharge de travail et les impératifs de « rentabilité » imposés par ces logiques d'économies drastiques nuisent gravement à la santé des personnels soignants et à la prise en charge de nos patients.

Notre projet : rendre au peuple son système de santé

La refonte progressiste et démocratique de notre système de santé est une urgence. L'héritage du Conseil national de la résistance (CNR) a été l'objet d'attaques pernicieuses mais résolues depuis trente ans.

Il y a urgence à réaffirmer les principes d'égalité et de solidarité. Nous entendons donc procéder à **une révolution citoyenne de notre système de santé qui s'appuiera sur quatre piliers** :

. **La mise en cohérence des politiques économiques et sociales, environnementales et de santé** avec un rôle fondamental accordé à la prévention

. **La mise en place d'un système de santé égalitaire et accessible à tous**, qui suppose une égalité de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire et une prise en charge intégrale des dépenses de santé par l'assurance maladie.

. **La démocratisation des politiques de santé** afin de permettre une réappropriation de ces questions par les citoyens et de veiller à ce que ces politiques servent l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers.

. **La mise à disposition de moyens financiers à la hauteur de ces enjeux.**

Nos propositions :

une santé accessible, publique et gratuite

1. Priorité à la prévention

Il convient d'adopter une approche intégrée des politiques publiques et de réorienter le système de santé vers la prévention. La prévention primaire cherche à agir d'abord sur la genèse environnementale des pathologies. **La santé n'est pas réductible à la médecine. Les inégalités sociales, le taux de pauvreté, la précarité, les conditions de travail, le système éducatif, les conditions d'alimentation ou la qualité du lien social influent de façon déterminante sur l'état de santé.** Il faut donc se fixer comme priorité de lutter contre ces maux, avant de traiter la question de l'offre de soins. Un programme de santé cohérent doit être articulé avec des mesures sociales et environnementales qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé de la population. C'est ce que propose L'Avenir en commun : la promotion de l'agriculture écologique et paysanne, la réforme de l'école, la généralisation du bio et la gratuité dans les cantines scolaires, la garantie dignité, la Sécurité sociale du logement, l'éradication de la précarité, la réduction des inégalités de revenu et de patrimoine sont des mesures qui participent de façon décisive à l'amélioration de la santé et à la réduction des inégalités sociales de santé.

Dans le cadre d'un plan de prévention des maladies liées à la pollution aux pesticides, à l'alimentation, à la consommation de drogues, à la souffrance au travail et au stress, nous défendons donc les propositions suivantes :

- . **La réduction des inégalités sociales de santé**, laquelle suppose **d'identifier les causes des « non-recours » aux droits sociaux et d'y remédier**. La prise en charge à 100% des soins par l'assurance maladie s'inscrit dans cette démarche : en supprimant les labyrinthes bureaucratiques des aides comme la CMUC (Couverture maladie universelle et complémentaire) ou l'aide à l'achat d'une complémentaire santé, le recours aux soins sera grandement facilité. Comme le souhaitent les créateurs de la Sécurité sociale, **la protection maladie deviendra un droit universel** et non une prestation d'assistance conditionnée à des seuils de revenus.

- . Sur le plan environnemental, **une réévaluation complète de l'ensemble des substances chimiques utilisées sur le territoire français. Nous refuserons les OGM et banniront les pesticides nuisibles en commençant par une interdiction immédiate des plus dangereux (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.)**

- . **La lutte contre la consommation de tabac et d'alcool, premiers facteurs de mortalité prématurée, devra être intensifiée.**

- . En matière d'alimentation et lutte contre l'obésité et la malbouffe, **il conviendra de faire respecter la signalétique en cinq couleurs et d'introduire des seuils maximums de sel, de graisses et sucres plus restrictifs** dans le secteur de la restauration collective, notamment scolaire.

- . Un plan de lutte et de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et la promotion des politiques de santé sexuelle et reproductive, émancipatrices des personnes

- . L'intégration pour tout projet ou proposition de loi, d'un **volet santé dans l'étude d'impact préalable.**

- . **S'agissant de la prévention primaire**, la santé publique deviendra une discipline majeure du cursus des futurs professionnels de santé et le réseau de structures relais sera considérablement densifié : les Protections maternelles et infantiles (PMI) verront leurs moyens renforcés tandis que les effectifs de médecins du travail et de médecins scolaires seront significativement augmentés grâce à des recrutements ambitieux et à la revalorisation des rémunérations.

2. Un système de soins complet et de qualité

Une **réforme progressiste et globale de l'offre de soins** s'impose pour affronter efficacement le défi des maladies chroniques en intégrant les différents compartiments de l'offre de soins aujourd'hui cloisonnés de façon à ce que la **coopération remplace la concurrence**. Ceci suppose :

- de constituer un véritable service public de soins primaires
- d'en finir avec la logique perverse de « l'hôpital-entreprise » pour restaurer le service public hospitalier, auquel doivent être donnés les moyens humains et financiers de fonctionner dans des conditions de travail respectueuses des soignants.
- de réorganiser le secteur médico-social et le secteur psychiatrique.

Nous défendons donc en particulier les propositions suivantes :

. **La construction de 2000 centres de santé locaux et pluri-professionnels** afin d'encourager l'exercice des soins primaires en équipes (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, diététiciens, médiateurs de santé, etc.) entretenant des liens étroits avec les hôpitaux publics. Les professionnels y seront salariés et ces centres pourront être organisés sous la forme juridique de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou d'établissements publics, et gérés, selon les lieux, par la Sécurité sociale, les établissements hospitaliers, les mutuelles du livre III du Code de la Mutualité ou les collectivités territoriales. La prévention et la prise en charge des malades chroniques y seront des priorités. Ces centres seront aussi des lieux de formation privilégiés pour les étudiants se destinant à l'exercice des soins primaires.

. **L'interdiction des dépassements d'honoraires** qui s'inscrira dans une réforme plus profonde visant à **réduire la place du paiement à l'acte**.

. **La création d'un corps de médecins généralistes fonctionnaires** rémunérés pendant leurs études, afin de pallier l'insuffisance de médecins dans certaines zones

. **Le statut de service public sera réservé aux établissements publics, tandis que les établissements privés à but non lucratif pourront y être associés.**

. **La sortie du « tout T2A » (tarification à l'activité) et de la politique du chiffre** qui met les établissements hospitaliers en situation de conflits d'intérêt avec la Sécurité sociale. La T2A sera réservée aux actes techniques, standardisés et programmés tandis que les spécialités ayant à traiter des maladies chroniques seront financées par la dotation globale. Enfin, pour les soins palliatifs, il faut revenir au prix de journée.

. **Le recrutement 62 500 soignants et médecins à l'hôpital** afin que les personnels ne soient plus la variable d'ajustement budgétaire.

. **Le médico-social** doit cesser d'être un vide et médical et social servant de variable d'ajustement à ces deux secteurs. Au contraire, la reconnaissance de la spécificité des pratiques professionnelles qui le constituent et le **renforcement de sa dotation en moyens humains et financiers** permettront à ce secteur de relever le défi des maladies chroniques et du vieillissement. Le financement du médico-social sera réalisé à la dotation globale et non à l'activité.

. Lors de la fin de vie, la dignité des patients devra être respectée. **Le droit à décider de sa propre fin, y compris avec assistance sera reconnu liberté fondamentale et inscrit dans la Constitution**

UN SECOND SOUFFLE POUR LA PSYCHIATRIE DE SECTEUR

La logique répressive et de la médicalisation à outrance de la « santé mentale » est un échec et la source de drames humains silencieux. Toutes les démarches d'accréditation déshumanisent les processus de soins, et doivent être supprimées. Il convient de **renouer avec le pluralisme des innovations humanistes et progressistes** en sensibilisant les personnels dans le cadre de formations spécialisées. Nous construirons avec les professionnels des **filières de soins non segmentées**. La **psychiatrie de secteur**, notamment les centres médico-psychologiques, aura les **moyens humains et financiers** de fonctionner, à commencer en urgence par des **lits de psychiatrie**, dont le nombre a été drastiquement réduit ces vingt dernières années.

3. Des médicaments au service de l'intérêt général

La France se distingue par une consommation de médicaments parmi les plus élevées au monde (**anxiolytiques et antibiotiques notamment**). Cela provient de la prééminence du soin sur la prévention et des stratégies commerciales des laboratoires pharmaceutiques. Ainsi les prescriptions médicales contiennent-elles davantage de produits que dans les autres pays, avec notamment une part plus élevée de médicaments récents et coûteux, pas toujours plus efficaces que des produits plus anciens.

Cette situation ne profite qu'à l'industrie pharmaceutique et menace même la santé de la population en alimentant l'antibiorésistance (on consomme deux fois plus d'antibiotiques en France qu'en Allemagne) ou en autorisant la mise sur le marché de médicaments dangereux, prescrits pour des usages non prévus, comme dans le scandale du Médiator, Il est urgent **de remettre à plat un circuit du médicament aujourd'hui sous l'influence des laboratoires pharmaceutiques**.

Pour cela, nous proposons :

. La création **d'un pôle public du médicament chargé des activités de recherche (via des coopérations avec l'INSERM et le CNRS notamment) et de production de médicaments jugés essentiels**. Il s'appuiera notamment sur la pharmacie centrale des hôpitaux et la pharmacie centrale des armées. Ce pôle garantira l'indépendance de la recherche et de l'expertise dans le domaine du médicament tandis que la fabrication de médicaments par une entité publique permettra d'inverser le rapport de force entre la puissance publique et l'industrie pharmaceutique.

. La création d'un **dispositif de formation continue de qualité sur les produits de santé**, obligatoire pour l'ensemble des professionnels de santé. Parallèlement la publicité sur le médicament sera interdite ainsi que l'accès libre des visiteurs médicaux dans l'hôpital public.

. **La réorganisation des entités chargées de la régulation de la chaîne du médicament (ANSM et HAS¹) et de la fixation de leur prix (CEPS²)**, qui manquent de moyens et sont marquées par de multiples conflits d'intérêts. Des experts indépendants garantiront une évaluation transparente et rigoureuse des produits. L'accent sera aussi mis sur la surveillance en vie réelle des produits de santé, point faible de notre dispositif de sécurité sanitaire. La refondation du CEPS et l'existence d'une capacité publique de production de médicaments autoriseront une véritable négociation des prix, le médicament n'ayant pas vocation à entretenir les taux de profits de l'industrie pharmaceutique.

(1) ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ; HAS : Haute autorité de santé

(2) CEPS : Comité économique des produits de santé

4. Un système 100% solidaire

Considérer les dépenses de santé comme un coût à comprimer est un contre-sens. Cela se traduit par une austérité budgétaire qui dégrade l'état de santé de la population, comme l'a montré la catastrophe sanitaire grecque, et qui coûte in fine plus cher à la collectivité. Il convient donc **de sanctuariser les moyens, d'assurer un financement solidaire de notre système de santé et de garantir une prise en charge intégrale des prestations de soins et de prévention tout en veillant à éviter les dépenses inutiles** (les assurés sociaux ont financé pendant des années un médicament toxique comme le Médiator). **Inflexibles sur les principes de solidarité et d'égalité, nous le serons aussi concernant la bonne utilisation de la dépense publique, en particulier pour des raisons de sécurité et de qualité des soins.**

Une telle approche passera par :

- . **Instaurer le «100% Sécu » en remboursant à 100% les soins de santé prescrits, dont les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs et faire baisser les tarifs des lunettes et appareils auditifs.** Cette prise en charge intégrale des dépenses de soins par l'Assurance maladie impliquera que les usagers n'auront plus un euro à sortir pour se soigner.
- . **La suppression de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM)** et l'affectation à l'Assurance maladie de ressources propres indépendantes du budget de l'État, via une CSG progressive rénovée, la suppression de nombreuses niches sociales aujourd'hui compensées par l'État et, la transformation en cotisations sociales des primes aujourd'hui versées aux complémentaires santé.
- . **La lutte contre les dépenses inutiles** en définissant démocratiquement un périmètre de la solidarité de tous les biens et services médicaux dont l'utilité médicale est reconnue. Des pays comme la Suède établissent des listes de médicaments jugés essentiels, des associations comme Prineps ou Prescrire effectuent ce type de recensement.
- . Une renégociation des prix exorbitants exigés par certains laboratoires pharmaceutiques et certaines catégories de professionnels (optique, dentaire, audioprothèse, etc.).

LE « 100% SÉCU », UNE MESURE SOLIDAIRE, EFFICACE ET SIMPLE À FINANCER

Le passage au 100% Sécu, c'est la garantie d'une prise en charge intégrale par l'Assurance maladie des dépenses de santé. Une telle mesure est :

- . **Solidaire** : le financement et le niveau de couverture des complémentaires sont inégaux (cotisations qui peuvent dépendre de l'âge, niveaux de prise en charge très disparates selon les contrats, contrats très coûteux pour les retraités et les indépendants) alors que l'Assurance maladie propose le même niveau de couverture pour tous et est financée par des cotisations sociales et la CSG, proportionnelles aux salaires.
- . **Efficace** : cette mesure permettra de supprimer les 7 Mds € de frais de gestion qui ne contribuent en rien à la santé de la population. C'est aussi une mesure qui simplifiera la vie des usagers.
- . **Simple à financer** : la transformation des primes versées aux complémentaires en cotisations sociales, les économies réalisées sur les frais de gestion, la suppression des dépassements d'honoraires et la régulation de prix aujourd'hui excessifs (médicaments, optique, dentaire), permettent de financer aisément cette mesure.

Le 100% Sécu ne se traduira par aucun licenciement :

Les salariés des complémentaires dont les activités sont concernées par le « 100% Sécu » se verront proposer une intégration au sein de l'Assurance maladie.

Les mutuelles pourront réorienter leurs autres salariés et leurs réserves financières vers les mutuelles dites du Livre III (les centres de santé mutualistes, par exemple), au lieu d'être enclines à les sacrifier, comme actuellement.

5. Un système de santé démocratique

La démocratie sociale d'après-guerre a été progressivement neutralisée à compter des années 1970 avant d'être purement et simplement enterrée. Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est quant à lui un exercice technocratique centré sur la seule dimension budgétaire, sans lien avec une politique de santé digne de ce nom. Depuis 2002, certains se gargarisent d'une « démocratie sanitaire » qui consiste pour l'essentiel à donner des strapontins aux porte-parole des patients et des « usagers ». Cette situation est inacceptable car **le progrès sanitaire et la démocratie marchent de concert**. Mais cette démocratie sociale doit être adaptée aux enjeux actuels. Il ne s'agit plus simplement de verser des indemnités journalières et de soigner, avec une pharmacopée limitée, des maladies aiguës. La transition épidémiologique, le défi de la santé environnementale, l'extension du souhait des populations d'être davantage associées à la décision publique supposent d'élargir le tour de table. La création d'une démocratie sanitaire réelle permettra d'amplifier la dynamique de remobilisation citoyenne que nous appelons de nos vœux dans le cadre de la future 6e République. Il convient pour cela de revoir toute l'organisation des différentes instances de gouvernement de notre système de santé :

La refonte des instances territoriales chargées de traiter des politiques de santé avec la **création de conseils sanitaires de quartier, d'unités territoriales de santé (UTS) et d'union départementales de santé (UDS)** qui se substitueront aux Agences régionales de santé (ARS). La région n'est pas un territoire pertinent en matière de santé : zone géographique trop étendue, politiques sociales et médico-sociales qui se définissent en grande partie à l'échelle du département. Ces différentes instances auront en charge l'ensemble des secteurs de l'offre de soins : ville, hôpital, médico-social, hôpital, prévention.

. À tous les maillons de cette chaîne, les **décisions seront prises par un collège** composé de citoyens (dont une partie pourra être tirée au sort), de représentants des professionnels de santé et de représentants des syndicats élus par la population, d'élus locaux, de représentants associatifs et de représentants de l'État et de l'Assurance maladie.

. **Les corps administratifs de la santé publique** (médecins-inspecteurs de santé publique, ingénieurs du génie sanitaire, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, etc.), porteurs d'une expertise et d'un savoir-faire en matière de planification sanitaire et de mise en synergie des politiques sanitaires et sociales seront revalorisés.

. Le Parlement votera **une stratégie nationale de santé quinquennale** qui définira les grandes orientations de santé publique et évaluera les moyens financiers pour les réaliser. Le vote de cette stratégie nationale de santé sera ainsi l'occasion, tous les cinq ans, de débattre publiquement de la politique de santé.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ABOLIR LE PATRIARCAT

Notre constat : la domination masculine

Partout dans le monde, les femmes subissent l'oppression et la domination masculines. Au Canada et au Mexique, la pauvreté croisée avec des discriminations raciales a donné lieu à des crimes de masse envers les femmes dans l'indifférence des autorités.

Les conflits armés, particulièrement en Syrie, en Irak et en République démocratique du Congo, sont l'occasion de viols systématiques et de traite de femmes et d'enfants pour la prostitution. Jamais ce marché n'a été aussi florissant et étendu. Le droit à l'avortement est directement attaqué en Espagne, en Pologne et aux États-Unis avec les récents arrêtés Trump. En Russie, ce sont les violences conjugales que Poutine a dépénalisées. La France n'est pas en reste, avec **75 000 viols par an et 1 femme sur 10 victimes de violences conjugales**.

Les réponses apportées par les derniers gouvernements ont été inefficaces, voire ont aggravé la situation. Les réformes de santé des deux précédents quinquennats ont été guidées par l'austérité et ont directement attaqué la santé des femmes. Des maternités ont fermé – ce qui a provoqué des drames, notamment en milieu rural. Des coupures budgétaires drastiques aux centres IVG (interruption volontaire de grossesse) ont remis directement en cause le droit à disposer de son corps. Et que dire de l'abandon de la PMA (procréation médicalement assistée) pour les femmes seules ou les couples de lesbiennes ? Les réformes des retraites en 2013 et du droit du travail avec les lois El Khomri et Macron touchent les salarié-e-s les plus précaires, c'est-à-dire les femmes, qui représentent 80 % des travailleur-euse-s pauvres. La loi sur l'égalité salariale, quant à elle, semble peiner à s'appliquer car elle entre directement en contradiction avec cette « course à la précarisation ».

La France est aussi un pays où la culture patriarcale est massivement relayée : à l'école, dans la production culturelle (littérature, cinéma, jeux vidéo, télévision, etc.), dans la publicité, voire au sein même de nos institutions républicaines, notamment quand le ministère des Droits des femmes se trouve directement rattaché à celui de la Famille. Les femmes sont instrumentalisées par les courants réactionnaires : « Sois une mère et/ou un objet sexuel et tais-toi ! ». Voilà l'injonction que notre société renvoie à la moitié de l'humanité ! Et même au niveau de la représentation nationale, si la parité dans les assemblées s'améliore, elle reste à un niveau catastrophique et révèle une répartition reflétant les stéréotypes de genre à tous les niveaux. Les partis comme LR et le PS préfèrent payer des amendes plutôt que d'appliquer la parité, et ce, alors que l'arrêt du cumul des mandats pourrait aider à avoir des assemblées paritaires.

La France doit porter une logique différente et montrer le chemin en portant l'étendard de l'égalité de sa devise républicaine. À l'heure où certains manifestent contre l'égalité des droits, la France doit combattre les sirènes réactionnaires de tous côtés et bouleverser radicalement la logique patriarcale autour de laquelle elle a construit ses institutions.

LES CHIFFRES DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

Les femmes représentent 51 % de la population mondiale :

- elles effectuent 66 % du travail ;
- touchent 10 % des revenus ;
- possèdent 2 % de la propriété.

En France, l'écart salarial moyen est de 26 % et la retraite des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes. En outre :

- 82 % des temps partiels sont occupés par des femmes ;
- les femmes représentent 15 % des membres des comités exécutifs d'entreprise ;
- seulement 12 % des directeurs de théâtres nationaux sont des directrices ;
- 25,6 % des parlementaires sont des femmes ;
- 69 % des tâches ménagères sont réalisées par les femmes.

En France, tous les 3 jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint (117 féminicides en 2016). À ce constat effrayant, il faut ajouter que :

- 1 femme sur 3 sera victime de violences au cours de sa vie ;
- chaque jour, il y a 170 viols ou tentatives de viol ;
- 75 000 femmes sont violées par an ;
- seulement 10 % des victimes de viol portent plainte ;
- 100 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement dans les transports.

Notre projet : l'égalité réelle, ici et maintenant !

Notre désir d'égalité est sans limite : **nous n'acceptons aucune inégalité de traitement basée sur le sexe ou le genre des personnes**. Cette lutte contre toutes les formes de discrimination, qui ne s'applique d'ailleurs pas uniquement aux discriminations de genre, est au cœur de notre projet.

Au vu de la situation française et mondiale, que ce soit en termes de pratiques sociales ou de préjugés sexistes ancrés dans les consciences, il est clair que c'est là un objectif de long terme. Mais il est possible d'y arriver car c'est avant tout une question de volonté politique ! L'État a en effet une part de responsabilité importante dans la mise en place de mesures immédiates et concrètes qui peuvent changer et faire évoluer les choses de manière significative. Et c'est précisément ce que nous ferons dès le début de notre mandat.

Notre projet est structuré autour de trois grandes ambitions :

1. Garantir l'autonomie des femmes.
2. Affirmer le droit des femmes à disposer de leur corps.
3. Lutter avec fermeté contre le sexisme.

Le point de départ est de faire évoluer le droit et la loi pour garantir l'égalité formelle. Mais il s'agit aussi et surtout de faire évoluer les pratiques sociales pour instaurer l'égalité réelle. Si la loi est importante, nous ne nous satisfaisons pas de lois cadres et de grands principes affirmant l'égalité quand aucune mesure concrète ne permet leur application réelle. Pour donner une cohérence à ce vaste chantier, **nous prévoyons la mise en place d'un commissariat à l'Égalité** (voir le livret « Racisme et discriminations », dans la même collection). Il aura pour mission de combattre toutes les discriminations, et sera notamment doté d'un corps d'inspectrices et d'inspecteurs. Comme le présente le livret « Pour une justice au nom du peuple » de la même collection, nous créerons un pôle judiciaire de lutte contre les discriminations pouvant procéder à des opérations de « testing ».

Les pratiques éducatives sont fondamentales. Combattre le patriarcat ne peut se résumer à combattre les préjugés sexistes. Ils légitiment l'oppression exercée sur les femmes, mais c'est parce qu'en amont, cette oppression existe bel et bien. C'est parce qu'elle n'est pas combattue que les préjugés se maintiennent. Ainsi, c'est un plan complet qu'il faut construire. De nombreux éléments du programme l'Avenir en commun s'attaquent aux origines sociales et économiques de la domination masculine et ne sont pas nécessairement repris dans ce livret. Il en est ainsi de la lutte contre la précarité et les temps partiels subis qui impactent principalement les femmes, ou encore de la gratuité du système de santé.

Nos propositions : égaux donc féministes

1. Égalité et autonomie au cœur de l'émancipation

Près de deux tiers des personnes rémunérées au salaire minimum sont des femmes. La domination patriarcale s'exprime d'abord dans ses conditions sociales et économiques. Ainsi, nous lutterons contre les diverses formes de précarité et améliorerons les conditions de vie de toutes et tous, et donc des femmes.

De nombreuses mesures assurent le progrès social : retraite à 60 ans à taux plein, augmentation des salaires et des minimums sociaux, réduction du temps de travail, lutte contre les temps partiels subis, etc. (voir le livret « Droit du travail », dans la même collection). Précisons que ce sont là les mesures les plus importantes : **c'est en réduisant le temps de travail et en augmentant les salaires que l'on créera les conditions d'une autonomie financière et personnelle des femmes.**

Afin de **permettre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, nous proposons les mesures suivantes :

- . Étendre à toutes les entreprises l'obligation d'adopter un plan contre les inégalités de salaires et de carrière entre femmes et hommes, avec obligation de résultat.
- . En cas de non-respect de ce plan, supprimer les subventions, les aides publiques et l'accès aux marchés publics, et augmenter les sanctions financières et pénales.
- . Revaloriser les métiers occupés majoritairement par des femmes.
- . Supprimer le travail partiel contraint : le CDI à temps complet doit être la règle, l'emploi statutaire la norme.
- . Obliger les entreprises à observer un pourcentage égal femmes/hommes en formation et un plan de rattrapage.
- . Mettre fin au quotient conjugal, système favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, en accordant un droit d'option aux couples qui souhaitent le conserver.
- . Instaurer des congés parentaux de durée identique entre les parents.

Des services publics de la petite enfance et de la perte d'autonomie permettent aux femmes d'être autonomes dans leurs choix de vie. Nous proposons pour cela de :

- . Créer un service public unique d'accueil de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèche et modes de garde adaptés dans les cinq ans.
- . Mettre en place un vaste plan de formation et de recrutement des professionnel·le·s de la petite enfance.
- . Attribuer des moyens nécessaires à la protection maternelle et infantile afin d'assurer le suivi des familles et enfants avant et après la naissance.
- . Défendre un service public pour le 3e et le 4e âge réparti sur l'ensemble du territoire en considérant que la perte d'autonomie doit relever de la sécurité sociale et que cette tâche est actuellement principalement à la charge des femmes.

2. « Mon corps m'appartient ! »

Garantir une politique de santé égalitaire est un objectif en soi ; c'est aussi un moyen de permettre aux femmes de s'affranchir de contraintes quotidiennes. Elle s'illustre par des mesures comme la gratuité des soins prescrits via le « 100 % sécu », mais aussi par le développement d'un service public hospitalier de qualité et la fin des déserts médicaux. Ces mesures, détaillées dans le livret « Santé » de la même collection, seront le principal garant d'une égalité entre femmes et hommes dans l'accès aux soins.

Nous proposons pour cela les mesures suivantes :

- . Constitutionnaliser le droit à l'intégrité physique, incluant l'interdiction de marchandisation du corps humain et la garantie du droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse.
- . Redonner des moyens aux associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes (les plannings familiaux notamment).
- . Permettre un accès à la contraception et à l'avortement garanti dans les faits (remboursement intégral de tous les moyens de contraception, ouverture d'un centre IVG dans chaque hôpital, remise des pilules d'urgence par les infirmières des établissements scolaires, possibilité de choisir le mode d'IVG, etc.).
- . Organiser des campagnes nationales « Sexualité, Contraception, Avortement ».
- . Mener le combat au niveau européen pour que l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE) reconnaissent le droit à l'avortement.
- . Garantir une prise en charge digne pendant la grossesse et l'accouchement.
- . Imposer un plan de lutte et de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et promouvoir des politiques de santé sexuelle et reproductive émancipatrice pour les personnes.
- . Reconnaître le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes.

Le second pan d'une politique féministe assumée est **de combattre les violences faites aux femmes**. Elles sont systémiques et se retrouvent dans tous les milieux sociaux. Il est urgent de les combattre avec fermeté et de permettre aux victimes de faire valoir leurs droits dans les meilleures conditions.

Nous proposons les mesures suivantes :

- . Instaurer une véritable loi-cadre en lien avec les associations du mouvement féministe.

Renforcer la politique de logements prioritaires et d'hébergements d'urgence pour les femmes en danger et garantir des mesures d'urgence telles que la mise à l'écart du domicile du conjoint violent.

- . Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation permanentes dans les services publics et les médias.
- . Assurer une formation spécifique et obligatoire en matière de prévention pour tou-te-s les professionnel-le-s concerné-e-s (santé, police, justice, éducation nationale, services sociaux) et mettre en place une antenne spécialisée dans la réception de plaintes pour violences sexistes et sexuelles dans tous les commissariats.
- . Mettre en œuvre un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail : formation des salarié-e-s, durcissement des sanctions à l'égard des employeur-se-s, formations des syndicats, de la médecine du travail, du personnel encadrant, des inspecteur-trices-s du travail, des représentant-e-s aux prud'hommes, de la justice, etc.
- . Octroyer le statut de réfugiée pour toute femme demandant l'asile parce que victime de violences sexistes, sexuelles ou lesbophobes.
- . Interdire les déqualifications des violences sexuelles et refuser la médiation pénale en cas de violences sexuelles.
- . Abolir le principe de prescription pour les crimes à caractère sexuel.

- . Développer un plan de lutte contre le harcèlement de rue et dans les transports.
- . Mettre en œuvre une politique réelle de lutte contre les violences liées à la prostitution : suppression de toutes formes de répression à l'encontre des personnes prostituées, attribution de papiers à toutes les victimes de la traite et développement de véritables moyens financiers pour aider les femmes prostituées, avec des budgets suffisants, notamment pour financer les parcours de sortie du système prostitutionnel.
- . Reconnaître le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes.

3. En finir avec le sexisme

La société a fait d'une différence physique – contestable – une différence sociale : le genre, système qui assoit la domination d'un sexe sur l'autre. C'est ce qu'on appelle le patriarcat. C'est, dans les faits, un système cohérent qui façonne tous les domaines de la vie collective et individuelle. L'oppression se reproduit ainsi au-delà même du domaine économique, par le langage, la filiation, l'éducation, les stéréotypes, la culture, les institutions religieuses, etc.

Nous allons donc **agir sur les représentations**, pour atteindre enfin l'égalité des droits.

Nous proposons les mesures suivantes :

- . Voter une loi contre le sexisme.
- . Donner, dans le cadre du mariage, le même statut aux noms de jeune fille et de jeune homme.
- . Mettre en œuvre une politique résolue de féminisation des titres et des textes officiels.
- . Supprimer la catégorisation masculin/féminin dans tous les documents officiels.
- . Garantir l'égalité entre le sport féminin et masculin, y compris en matière de diffusion à la télévision.

L'État et, plus particulièrement, l'Éducation nationale doivent par ailleurs être exemplaires dans la promotion d'une culture de l'égalité.

Pour cela, il nous faut donc :

- . Garantir que tout gouvernement soit paritaire et que les ministères régaliens ne soient pas réservés aux hommes. Nous prendrons également des dispositions afin que les exécutifs de nos institutions soient présidés autant par des hommes que par des femmes.
- . Donner une formation spécifique conséquente à l'approche genrée aux enseignant·e·s, aux travailleur·euse·s sociaux, aux acteur·trice·s de la formation professionnelle et aux fonctionnaires.
- . Soutenir les recherches sur les pratiques pédagogiques, et développer une culture et une pédagogie de l'égalité.
- . Mener des politiques pour déconstruire les représentations sexuées des métiers.
- . Renforcer l'éducation sexuelle à l'école en donnant des moyens suffisants à l'Éducation nationale et à ses partenaires associatifs.

Enfin, pour une 6e République égalitaire, nous garantirons la mise en place d'une Assemblée constituante strictement paritaire. Nous inscrirons dans la Constitution l'égalité de conditions entre les femmes et les hommes dans les institutions politiques, administratives, économiques, syndicales et associatives.

FAIRE LA RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE POUR DE NOUVEAUX DROITS ET LIBERTÉS NUMÉRIQUES

Notre constat : le numérique des multinationales contre les peuples

En quelques années, le numérique s'est étendu dans tous les domaines de nos vies, au plus près de notre quotidien.

Les outils informatisés ont modifié nos manières de produire, de consommer, de prendre des décisions ainsi que même la nature de notre rapport au temps, aux événements et aux distances. Malgré la liberté et l'horizontalité qu'il permet, le développement massif d'Internet a aussi favorisé l'émergence d'acteurs privés hégémoniques.

Sous l'apparente gratuité des services, les **GAFAM** (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) vampirisent la toile en **capitalisant et en monétisant nos données les plus personnelles à notre insu**. La **centralisation massive au sein de gigantesques centres de données génère une pollution** équivalente en CO2 à celle du trafic aérien mondial.

L'attitude de nos **pouvoirs publics qui leur ouvrent les bras** est alarmante, comme en témoignent les accords entre Microsoft et le Ministère de la Défense ou l'Éducation nationale. Sans se soucier des impacts sur notre indépendance et notre sécurité, les gouvernements cèdent aux sirènes des grands groupes étatsuniens privés qui proposent leurs services, alors que les révélations d'Edward Snowden auraient dû pousser à la prudence. Cet analyste des services étatsuniens a permis de comprendre les potentialités des réseaux numériques dans un but de surveillance de masse. En France, la lutte anti-terroriste est ainsi prétexte à utiliser ces moyens pour restreindre nos libertés individuelles, comme en témoigne la loi Renseignement de 2015, sans efficacité avérée pour notre sécurité.

Trop souvent le numérique accroît les inégalités existantes. Il est au cœur des démarches quotidiennes, pour obtenir un travail, accéder à ses droits ou participer à la vie publique par exemple. Pourtant, une part de la population est encore exclue des outils internet pour des **raisons générationnelles, sociales et géographiques**. Les seniors et les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont ainsi les plus éloignés de l'accès à internet, aux outils numériques ou appareils connectés. La « fracture numérique » est amplifiée par les politiques inadaptées de **dématérialisation à courte vue des services publics**. Enfin, l'essor de la robotique, l'intelligence artificielle et le développement de plateformes de type Uber bouleversent les schémas économiques actuels et nous obligent à repenser nos modèles de production. S'ils sont laissés à la prédation capitaliste, la casse sociale en sera le résultat, alors que le partage du temps de travail et la mise en commun permettent de répartir ces progrès.

Le poids des « géants du net » n'est pourtant pas une fatalité. **Un autre modèle existe, fondé sur le partage, la création en commun et la protection de la vie privée**. La sphère numérique regorge de modèles alternatifs, d'idées innovantes qui connaissent déjà un succès considérable. Des initiatives comme Wikipédia (encyclopédie mondiale collaborative), Firefox (navigateur internet libre et ouvert), GNU/Linux (système d'exploitation collaboratif) proposent un modèle de partage à l'usage de tou-te-s. En donnant à chacun le pouvoir de contribuer à construire les outils de demain, elles ont un réel potentiel émancipateur.

Plus largement, elles participent à la constitution d'un domaine des « communs » (artistique, culturel, du savoir, etc.) au-delà de la distinction entre propriété publique ou privée, et où chacun peut puiser sans priver l'autre.

Notre projet : le numérique en commun

Le monde numérique est l'objet d'une prise de conscience politique récente. Cela passe d'abord par la lutte contre les dérives des grands groupes privés, les GAFAM, la promotion des modèles alternatifs et l'accompagnement des citoyens dans la révolution numérique.

L'individu est au cœur du changement technologique et c'est d'abord à lui que doit s'adresser une politique numérique d'envergure. Pour cela, nous prôtons un **numérique en commun**, construit sur les principes fondateurs de notre pacte républicain :

- **la liberté**, en renforçant la vie privée et la liberté d'expression, en donnant à chacun l'éducation et l'information nécessaires pour comprendre le monde numérique ;
- **l'égalité**, en assurant l'accès aux services et aux infrastructures, en partageant les pouvoirs de décision et de contrôle ;
- **la fraternité**, en valorisant la collaboration, les communs et le partage des connaissances.

Pour être libres, nous devons être éduqués et informés. Internet est désormais le premier lieu de partage de nos connaissances. C'est un outil formidable pour étendre notre culture et augmenter notre conscience politique. Il faut pour cela garantir une école publique ouverte à la culture numérique pour préparer notre jeunesse au monde de demain ainsi qu'un internet libre et transparent pour diffuser l'information et la culture.

Il s'agit de **donner à chacun les moyens techniques de se réaliser** en réduisant la fracture numérique, construire des ponts générationnels avec des médiateurs déployés sur tout le territoire dans les nouveaux espaces publics numériques, garantir l'accès à Internet pour tou-te-s et promouvoir le logiciel libre. Celui-ci repose sur un code ouvert, pouvant être contrôlé, partagé et amélioré par tou-te-s. Cette possibilité de contrôle représente un moyen de préserver la souveraineté des individus comme de l'État sur leurs données. Le logiciel libre incarne donc parfaitement le modèle de société que nous défendons. Nous devons reprendre en charge les infrastructures de télécommunication qui permettent les outils numériques. En premier lieu, il s'agit de garantir l'accès à des réseaux sécurisés, décentralisés, écologiques et mutualisés.

Enfin, nous devons **réaffirmer des droits fondamentaux**. Celui de ne pas être espionné par une entreprise, ou par un État sans contrôle judiciaire. Chacun doit pouvoir contrôler l'usage de ses données personnelles.

GLOSSAIRE

Auto-hébergement : faire fonctionner des services personnels, comme sa boîte mail ou son stockage de fichiers, chez soi et non sur des serveurs centralisés, par exemple en utilisant les capacités des box internet.

Chiffrement : système de cryptographie permettant d'assurer la confidentialité des communications.

DRM (Digital Rights Management) : désignent l'ensemble des méthodes utilisées pour restreindre l'utilisation d'une œuvre au format numérique (compatibilité avec un lecteur unique, interdiction de copie...).

GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

Logiciels libres/propriétaires : les logiciels propriétaires sont des logiciels dont le code n'est pas accessible et donc pas étudiable, ce qui nécessite notamment d'acheter de nouvelles licences pour obtenir les mises à jour (suite Microsoft Office par exemple). Le code du logiciel libre au contraire est ouvert, donc visible, améliorable et partageable par les utilisateurs (Libre Office, Mozilla...).

Ouvert : format dont les spécifications techniques sont publiques, ce qui permet une utilisation libre par tous (formats odt, pdf...).

Pair-à-pair : échanges directs entre particuliers sur internet sans passer par un serveur centralisé.

Profilage : permet d'utiliser les données émises par un individu pour le classer avec une bonne probabilité dans une catégorie particulière afin de prendre des décisions qui lui sont adaptées et de prédire ses futurs choix, ses préférences personnelles, sa fiabilité ou son comportement. Le profilage est par exemple utilisé par les plateformes internet pour cibler leurs publicités.

Nos propositions : pour de nouveaux droits et libertés numériques

1. Internet libre et ouvert

L'accès à Internet est devenu si central dans nos vies et nos démarches qu'il doit être reconnu comme un droit fondamental. Et cela passera par une infrastructure collective, décentralisée et écologique. Nous défendons :

- L'inscription du droit d'accès à Internet dans la Constitution à l'horizon notamment d'une 6e République.
- L'émergence des échanges décentralisés, en favorisant l'auto-hébergement, le développement des modes d'échanges pair-à-pair, l'utilisation de formats de données et de protocoles d'interconnexion ouverts.
- Les initiatives collectives de réappropriation des services de télécommunications.

Garantir la neutralité du net signifie que les fournisseurs d'accès à internet doivent assurer un accès sans restriction, sans surveillance, sans modifier ni ralentir l'accès aux sites. Il s'agit de :

- Défendre la neutralité du net aux niveaux national, européen et international, notamment en investissant dans des infrastructures physiques détenues par le public.
- Garantir l'accès à un internet neutre et ouvert depuis les points d'accès public à Internet.

Enfin, nous souhaitons encadrer la censure privée et le retrait des contenus illicites par :

- Le renforcement de l'autorité judiciaire chargée de contrôler les retraits de contenus illégaux par des plateformes privées et améliorer l'efficacité du traitement des signalements.
- La répression des plateformes du web qui portent atteinte à la liberté d'expression.

2. Respecter la vie privée

Dans la sphère numérique, quand il s'agit de liberté, la première urgence démocratique est de lutter contre la surveillance généralisée. Elle passe par :

- L'évaluation de l'efficacité des solutions techniques utilisées par les services de renseignement par une commission d'enquête parlementaire. Les mesures inefficaces, disproportionnées ou contre-productives seront abrogées.
- La remise en question des pratiques et dispositifs de surveillance de masse sur Internet et les réseaux téléphoniques, inefficaces et liberticides.
- L'interdiction du fichage généralisé et la suppression du fichier des «gens honnêtes» mis en place par le gouvernement Valls.
- La protection des données personnelles de nos citoyens lorsqu'elles sont hébergées à l'étranger, en renégociant notamment l'accord Privacy Shield qui régit les conditions du transfert de données personnelles de l'Union européenne vers les États-Unis.
- L'aide au chiffrement des données et des correspondances.

Il s'agit ensuite de promouvoir les alternatives libres et respectueuses des données personnelles par :

- L'amélioration de la transparence des plateformes pour lutter contre le trafic des données personnelles
 - o Créer des standards clairs et lisibles de description des conditions générales d'utilisation.
 - o Obliger à demander un consentement explicite pour la revente des données personnelles à un tiers.
- Obliger les acteurs du web à informer l'utilisateur s'il fait l'objet d'un profilage et lui permettre de le refuser.

Et pour en finir avec la mainmise du secteur privé sur les logiciels, il s'agit ensuite de soutenir l'émancipation vis-à-vis des logiciels propriétaires par :

- La généralisation des logiciels libres pour l'ensemble des administrations et établissements publics.
- Le soutien aux initiatives libres, en dirigeant notamment la commande publique vers ces solutions.

- L'application de l'interdiction de la vente liée qui consiste à vendre un logiciel pré-installé pour tout achat de matériel. Une alternative libre et ouverte doit être proposée, notamment via les services publics du numérique.
- La formation de médiateurs du numérique à l'utilisation, l'installation et la maintenance de logiciels libres et diffuser des kits d'aide à la transition vers le libre.

3. Lutter contre la fracture numérique

Faire la République numérique, commence par connecter tous les citoyens au réseau Internet et cela passe par :

- Un plan d'investissement des infrastructures pour atteindre un objectif d'accès au Très haut débit sur tout le territoire sous 5 ans et une couverture totale 4G sous 10 ans.
- Le développement d'infrastructures publiques et des fournisseurs d'accès à Internet associatifs.
- La reconquête de la maîtrise publique des technologies liées au numérique et aux télécommunications tels que les câbles sous-marins.

Il s'agit de développer un Internet accessible :

- Accompagner les structures publiques, notamment locales, sur le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations.
- Informer, sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité numérique et accompagner le développement de sites web ou d'applications accessibles à tou·te·s.
- Soutenir la dématérialisation des services publics, dans une démarche de design pour tou·te·s, tout en maintenant les services physiques de proximité.

L'accès ne fait pas tout, il faut également accompagner tous les citoyens dans leurs usages du numérique :

- Faire de la médiation numérique une priorité, notamment en direction des milieux sociaux défavorisés et des générations plus âgées. Chacun doit être capable de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages.
- Soutenir les associations de médiation numérique et revaloriser le statut des médiateurs.
- Redynamiser les espaces publics numériques et en faire de véritables maisons du numérique, en développant les répare-cafés, fablabs, projets collaboratifs, pour offrir des formations à l'usage et à la citoyenneté numérique.
- Développer les espaces publics numériques ainsi que des programmes d'enseignement et de formation à la « culture numérique », ambitieux et pérennes à l'école et l'université.

4. Le numérique, bien commun

Les technologies numériques permettent de généraliser l'accès à la culture par :

- La fin de la coûteuse et inefficace politique de lutte contre le « piratage », en supprimant Hadopi.
- La mise en place d'un système de rémunération global de la création, par l'instauration d'une cotisation liée à l'abonnement internet ouvrant droit au téléchargement non marchand.
- L'interdiction des dispositifs techniques restreignant abusivement l'usage des œuvres numériques (DRM).
- La mise en place d'un système de répartition pour rémunérer les auteurs et créateurs, y compris pour les œuvres sous licences libres et pour financer de nouvelles productions.
- La création d'un service public nouveau de l'internet et d'une médiathèque publique en ligne, une plateforme publique d'offre légale en ligne de musique, films et contenus culturels.

Plus largement, les savoirs accumulés par les technologies numériques sont des acquis collectifs pour l'Humanité. Ils permettent notamment la diffusion de la culture et des connaissances scientifiques. Ainsi, les ressources numériques doivent être protégées en reconnaissant un « domaine commun » informationnel. Ce domaine est composé du domaine public et de l'ensemble des données, informations et savoirs qui ne sont pas protégés par la propriété intellectuelle. L'intégrer dans la loi permettra de le préserver contre les appropriations marchandes (copyfraud) et de garantir l'accès durable de tous·tes à la connaissance.

Notre constat : l'espace, un bien commun en danger

La France est une grande nation spatiale. Elle occupe une place d'excellence dans l'aventure spatiale car c'est le seul pays européen ayant la maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales, couvrant les domaines des lanceurs à toutes les gammes de satellites.

Notre pays dispose du deuxième budget par habitant au monde pour l'espace (35 € par habitant et par an). Une partie de cet argent finance 22 % du budget de l'Agence spatiale européenne (ESA).

La fusée Ariane est le lanceur de satellites le plus fiable au monde et elle doit l'essentiel de son développement aux scientifiques, ingénieur·e·s, technicien·ne·s et ouvrier·e·s français. La base de lancement de Kourou, en Guyane, offre à notre pays un atout extraordinaire. La France a envoyé neuf hommes et une femme dans l'espace. Plusieurs instruments embarqués à bord de l'atterrisseur Philae, posé sur la comète Tchouri, ont été construits et pilotés depuis les locaux du Centre national d'études spatiales (CNES) à Toulouse.

L'espace et la maîtrise de son accès constituent une des conditions essentielles de la souveraineté, de la sécurité et de la puissance de la France. Cette excellence, ainsi que les 14 000 emplois de la filière spatiale, doivent être défendus comme une priorité industrielle.

L'espace est une frontière qui fait rêver. Cette voûte céleste étoilée, vers laquelle l'humanité a toujours levé les yeux, continue de fasciner, comme le montre le succès populaire de la mission du spationaute Thomas Pesquet dans la Station spatiale internationale.

Les télescopes terrestres et spatiaux, les vols spatiaux ont révolutionné notre manière de regarder le ciel. Depuis les années 1970, de nombreuses sondes spatiales sillonnent l'espace, permettant d'observer les objets de notre système solaire de façon toujours plus précise. La France a pleinement pris sa part dans ces découvertes.

Les recherches liées à l'espace ont des retombées importantes dans notre vie quotidienne. Elles ont contribué à des avancées technologiques majeures dans le domaine des matériaux, dans l'imagerie médicale et ont également permis le développement des ordinateurs modernes, de nouveaux services tels que la téléphonie mobile, les prévisions météorologiques, le guidage par GPS, etc. L'étude de l'espace repousse les limites de nos connaissances et développe ainsi notre humanité.

L'espace, bien commun, fait l'objet de nombreuses convoitises. Alors que l'espace semblait à l'abri de l'appétit destructeur de l'oligarchie depuis le traité de l'espace de 1967 et l'accord sur la Lune de 1979 (personne ne peut s'en arroger la propriété), les États-Unis, en novembre 2015 rompent unilatéralement ces derniers en adoptant un SPACE Act qui autorise les entreprises américaines à explorer et exploiter les ressources spatiales. En France aussi, le gouvernement Valls a ouvert la brèche en finalisant la privatisation d'Arianespace, la société qui commercialise la fusée Ariane, en vendant la participation publique du CNES à Airbus Safran Launchers, une coentreprise de droit privé.

La pollution de l'espace menace son utilisation future. Aujourd'hui, plus de 29 000 objets dont la taille dépasse celle d'un ballon de foot encombrant l'orbite basse. Ce sont autant de facteurs potentiels de collisions catastrophiques. La privatisation de l'espace et son exploitation par des acteurs privés devraient amplifier cette pollution.

Notre projet : une politique spatiale au service de l'intérêt général

Notre projet vise à proposer une politique spatiale européenne et française recentrée sur les enjeux prioritaires suivants : exploration spatiale, environnement, recherche, souveraineté et coopération internationale. Il réaffirme et défend l'interdiction de toute propriété privée dans l'espace.

Les activités d'exploration spatiale doivent donner une suite à la mission Rosetta qui, avec Philae, a permis l'amélioration de nos connaissances sur l'origine du vivant. Les recherches menées par les différentes agences spatiales (ESA, CNES, etc.) avec l'objectif d'un voyage de longue durée dans l'espace, à destination de Mars ou d'une base lunaire, y contribuent. Afin de favoriser le partage scientifique, la France défendra le principe de l'open data pour l'ensemble des données récoltées lors des missions scientifiques.

Afin de favoriser la recherche, nous lutterons contre la pollution lumineuse pour encourager le dynamisme des clubs d'astronomie. Les observations qu'ils organisent sont un vecteur important pour donner le goût des sciences aux plus jeunes. Au-delà de cet aspect grand public, la disparition progressive des "zones noires" (*Zone où le rapport entre la brillance artificielle du ciel et sa brillance naturelle est inférieur à 1,1%*) dans notre pays, et plus largement sur la planète, menace l'existence même des observatoires scientifiques. Notre capacité à explorer l'espace ne peut reposer exclusivement sur des télescopes spatiaux.

Face au réchauffement climatique, l'ingénierie spatiale est mise à contribution pour comprendre les évolutions à l'œuvre et apporter des réponses à cette menace. Plus largement, les techniques spatiales sont un moyen essentiel de garantir à l'humanité l'accès aux besoins fondamentaux que sont la nourriture, l'eau ou l'air.

Pour garantir l'intérêt général, notre politique spatiale doit être souveraine. La France doit se garantir un accès indépendant à l'espace. Ainsi, nous renationaliserons Arianespace. De même, le CNES sera mis à contribution pour favoriser le développement d'une filière publique de satellites. Pour préserver nos entreprises dites « stratégiques » de la prédation de leurs concurrents étrangers, des mesures seront prises pour empêcher toute prise de participations majoritaires de capitaux étrangers.

L'espace est une composante importante de notre Défense nationale. Face notamment à la politique de militarisation de l'espace menée par les États-Unis d'Amérique, nous devons être lucides et développer les outils garantissant la souveraineté de la France face aux menaces venant de l'espace. Nous reviendrons sur les abandons de souveraineté technologique spatiale consentis dans la période précédente, notamment dans le domaine des radars spatiaux en faveur de l'Allemagne.

Dans le même temps, notre pays agira pour développer la coopération internationale, indispensable pour réaliser des projets spatiaux d'ampleur. Nous œuvrerons à la mise en place d'un programme international de dépollution de l'orbite basse, à la poursuite de la présence permanente de l'être humain dans l'espace et stimulerons la coopération internationale pour un vol habité interplanétaire.

NOS SIX PRIORITÉS POUR L'ESPACE

Elles impliquent une refondation des politiques spatiales européenne et française.

Stimuler la coopération internationale pour les vols habités interplanétaires.

- Poursuivre notre découverte de l'univers via les observatoires terrestres et spatiaux.
- Pérenniser la présence humaine dans l'espace.
- Réduire la pollution lumineuse afin de restaurer un ciel étoilé.
- Développer les programmes qui nous aideront à combattre le dérèglement climatique.
- Développer la filière spatiale et ses emplois pour relever les défis scientifiques et techniques de demain.

VOLONTARISME D'ÉTAT CONTRE PRIVATISATION

Arianespace est le leader mondial des lanceurs civils. Elle est concurrencée par la société privée Space X qui bénéficie de larges subventions de l'État américain.

L'Europe, au lieu de contribuer au développement d'Arianespace en construisant rapidement le nouveau lanceur Ariane 6, a tergiversé. Le gouvernement allemand souhaitait en effet reporter ce développement. La France a ainsi pris du retard notamment dans le développement d'un lanceur réutilisable.

Pourtant, le programme spatial chinois, porté par un fort volontarisme étatique, démontre le succès d'une telle volonté. Lancé en 1992, le programme de vols habités a été couronné de succès en 2003 et la Chine regarde vers la Lune avec l'objectif qu'un Chinois foule le sol de notre satellite avant 2030.

L'Europe, quant à elle, acquiert seulement en 2015 la capacité de ramener de l'espace des véhicules spatiaux...

Nos propositions : porter la France aux frontières de l'humanité

1. Ouvrir une nouvelle ère de coopérations internationales

Proposer de nouvelles coopérations spatiales ouvertes à tous :

- Mobiliser les Centres spatiaux universitaires existants afin de créer une université internationale des métiers de l'espace.
- Proposer un programme international de dépollution de l'orbite basse et géostationnaire et de prévention contre les astéroïdes géocroiseurs.
- Lancer un programme de lutte contre la pollution lumineuse qui prive les urbains de la vue des étoiles et nuit aux observations.

Pour faire progresser l'humanité, garantir la présence humaine permanente dans l'espace :

- Lancer le renouvellement de la Station spatiale internationale. Elle est actuellement financée seulement jusqu'en 2024 et les éléments les plus anciens ont déjà atteint leur espérance de vie.
- Garantir le projet Luna 27 de sonde lunaire russo-européenne.

2. Relancer la découverte de l'espace

Défendre l'indépendance de la France, ce qui implique de :

- Renforcer les recherches pour Ariane 7, notamment la recherche pour un lanceur réutilisable en 2025 et la maîtrise des technologies nécessaires à un vol habité français.
- Revenir sur la privatisation d'Arianespace et la filière de lancement de satellites, renforcer les moyens du Centre national d'études spatiales (CNES).
- Instaurer un protectionnisme pour favoriser le développement d'Arianespace pour les lancers européens.
- Renforcer la contribution française à la présence humaine permanente dans l'espace en lien notamment avec la Russie, la NASA, la Chine, le Japon et l'Inde.
- Renforcer la recherche sur les propulseurs nécessaires aux expéditions les plus lointaines et avancer dans la maîtrise des vols suborbitaux.
- Développer les missions interplanétaires en fédérant notamment les différentes missions vers Mars et assurer la participation française à ces missions, avec comme perspective un vol habité interplanétaire aux objectifs scientifiques (géologie, astrobiologie...).
- Doter la France des moyens de neutralisation des actions hostiles menées contre elle depuis l'espace.

Notre constat : l'art et la culture saccagés par l'argent-roi

La France continue d'être façonnée par son goût pour la culture, ses créateurs·trices et ses penseurs.

L'Histoire a fait d'elle un lieu de métissage des cultures, un pays qui a inventé l'action publique culturelle, une terre d'accueil d'artistes du monde entier riche d'amateur·trice·s et de professionnel·le·s. Elle est aimée et admirée pour cela.

Hélas, cet héritage et cette ambition sont plus que jamais gâchés, fragilisés, menacés. L'accès de tou·te·s à la culture, essentiel au projet républicain, est condamné.

La culture livrée à la loi du profit

Depuis une trentaine d'années, **les arts et la culture subissent l'emprise du marché, la loi de la rentabilité et le règne de la finance.** Dans les établissements culturels, la politique du chiffre et la logique commerciale dénaturent les missions de service public.

Dès qu'elles le peuvent, de grandes entreprises mondiales – comme Vivendi, Sony, Apple, Pinault, LVMH... – s'approprient notre culture. Ces multinationales traitent l'art comme un banal bien de consommation en s'abritant derrière un discours trompeur de partage. En réalité, pour elles, la culture doit être rentable, peu importe si certain·e·s en sont exclu·e·s.

De plus, **derrière le discours de « bienveillants mécènes », la spéculation sur les œuvres d'art s'étend.** Tableaux de Gauguin, planches de Tintin, chansons de Brassens... l'art demeure le trophée des riches et un placement plus rentable que la Bourse. Comble de cynisme : le pillage et la spéculation sur les œuvres volées dans les zones de guerre, comme à Palmyre, au Mali ou à Alep, transitent par de discrets « ports francs » du Luxembourg, de la Belgique ou de la Suisse, par les salles de vente ou en ligne, et finissent dans les coffres de collectionneurs argentés. Et tout ceci, sans payer d'impôts !

En parallèle, l'inégal accès à la culture se perpétue. Seulement 25 % des ouvrier·e·s, en regard de 60 % des cadres, vont au musée dans l'année. Les lieux de culture se raréfient et se concentrent dans les métropoles, laissant des « déserts culturels » sur notre territoire. Ces déserts culturels s'étendent dans les banlieues et les villages : 400 « maisons de la presse » ont disparu chaque année pendant cinq ans en France. **La découverte du patrimoine et l'accès de tou·te·s aux arts et à la culture ne sont plus des priorités politiques.** Accès et pratique des arts restent par ailleurs marqués par des discriminations sexistes, racistes ou handiphobes.

D'un côté, la consommation de masse de « produits culturels » jetables, de l'autre, les plus aisé·e·s se réservant les visites fréquentes et l'art « savant ». Avec la complicité de certain·e·s élu·e·s, elles et ils s'approprient le patrimoine de la Nation comme la Bourse de commerce (futur musée Pinault), le bois de Boulogne (musée LVMH) et – si l'on n'y prend garde – l'Hôtel de la Marine à Paris. Même les photos de monuments comme le château de Chambord ou la Tour Eiffel sont privatisées !

La révolution numérique, menée sans aucune régulation, amplifie encore tous ces phénomènes et fragilise les mécanismes publics de filière tels que le livre ou le cinéma.

L'art de se soumettre à l'ordre marchand

À l'ère du consumérisme, **on vend la culture comme un simple produit**, on en fait de la pub, partout et tout le temps. Picasso comme marque de voitures, Vermeer pour vendre des yaourts, Prokofiev pour des parfums, etc. Comme tout le reste, la culture est engloutie et dévoyée.

Elle devient un terrain clé pour gagner de l'argent, et dans le même temps, elle est instrumentalisée comme puissant levier de consentement à l'ordre marchand du monde.

Le marketing, maintenant intensif et ciblé sur les outils numériques, accompagne le flux de « produits culturels ». Il prétend au pluralisme et à la liberté de choix. Pourtant, il n'engendre pas l'indépendance d'esprit mais une culture de masse homogène. Il est une propagande. **Cet usage de l'art permet de formater les comportements.** Il facilite l'amnésie, la confusion et la passivité dans les têtes. Il valorise la consommation plutôt que la compréhension, l'accumulation et non l'expression, l'obéissance plutôt

que l'insoumission. Il sert les ventes et les produits plutôt que de toucher les âmes et susciter les pensées. Utiliser la création comme ça, c'est de l'arnaque !

L'Europe actuelle casse la culture

L'Union européenne (UE) et le libre-échange commercial de l'OMC contribuent à ces régressions. L'UE a libéralisé les politiques culturelles, par exemple l'éducation artistique, les droits d'auteur-e, la concentration dans quelques multinationales... Derrière les grands discours, l'UE se moque du dialogue entre les peuples et ne se soucie que de la privatisation des politiques culturelles.

L'austérité budgétaire européenne ruine la culture. Les budgets culturels sont toujours les premiers touchés. En Espagne ou en Grèce, les musées ferment, faute de moyens. En France, les gouvernements ainsi que les collectivités locales, LR et PS, ont limité et réduit tous les mécanismes de soutien à la culture. Ils ont abîmé les lieux garantissant l'accès de tou-te-s aux arts. **La culture est redevenue le parent pauvre des politiques publiques.** Plus de 100 festivals à travers le pays ont été annulés, en 2016, pour répondre aux diktats budgétaires de Bruxelles. Les coupes ont aussi concerné les musées. L'éducation artistique est réduite à peau de chagrin et les écoles d'art sont fermées ou au mieux négligées. Les conservatoires sont délaissés ou ne garantissent plus un accès équitable aux musiques classiques et contemporaines. **La plupart des artistes sont de plus en plus renvoyé-e-s à la marge et précarisé-e-s.**

Tou-te-s n'ont plus alors qu'à se tourner vers les sponsors et « mécènes », c'est-à-dire la loi de quelques grands patrons. À eux, alors, de choisir le programme des expositions et les priorités pour rénover le patrimoine. Ce n'est pas par hasard que le Grand palais expose les valises de Louis Vuitton !

Pourtant, la culture résiste encore et toujours !

La résistance existe : **résistance aux restrictions, aux contraintes imposées par l'état d'urgence et ses mesures sécuritaires.** Celles-ci privent les artistes de lieux, de publics, et en conséquence de revenus.

Résistance à l'ignorance et à l'ordre moral, alors que les réactionnaires de tous bords tentent de ressusciter « l'outrage aux bonnes mœurs ».

Résistance enfin au consumérisme, à la sélection par l'argent, à l'abrutissement de la pub et de la télé. Les musées, les bibliothèques, les festivals restent des repères dans une époque sombre. De nouveaux lieux culturels alternatifs, parfois déployés sur internet, sont de vrais creusets d'éducation populaire. Beaucoup se battent pour accueillir le plus large public. Beaucoup sont des lieux d'invention qui créent de nouveaux espaces possibles, comme les réseaux d'éditeurs et de libraires indépendants.

Ces alternatives vont de pair avec un soutien actif à la francophonie, partout où, contre un « globish » invasif, **la langue française véhicule la diversité culturelle et l'indépendance,** inséparables des valeurs républicaines.

Notre projet : que chacun s'émancipe par la culture

La culture repose sur l'intelligence humaine de chacun-e : ne réservons pas la culture à quelques-un-e-s !

L'art et la culture sont essentiels à la vie, ils en sont indissociables. Ils sont au cœur de notre projet de civilisation, parce que chacun-e doit pouvoir manifester son existence, sa créativité, ses sentiments et sa pensée, accéder aux œuvres de toute l'Humanité, participer à leur transmission. L'art est une source d'émotions, d'invention, à laquelle chacun-e a droit de s'abreuver et qui gagne à être partagée.

La culture peut contribuer, aussi, à remettre le monde à l'endroit, à rendre impossible une vision comptable de l'existence, à ne plus laisser quiconque jouer avec nos « temps de cerveau humain disponibles » dont parlait le patron de TF1. Elle nous permet de dépasser nos origines, nos limites, les conformismes, à la place qu'on nous assigne. **Elle est ainsi à la fois le moteur et le reflet de la libération individuelle et collective.**

L'art et la culture en partage

La culture est au cœur de notre projet. La France insoumise porte cette idée simple : une démocratie garantit à tou-te-s les citoyen-ne-s l'accès aux biens de l'Humanité, au nombre desquels se placent les œuvres de l'esprit, les arts et le patrimoine naturel.

Au-delà de ce droit commun à la culture, nous voulons que chacun-e se la réapproprie effectivement. Son accès général doit être garanti et étendu. **Le « droit à la culture » ne doit pas être un simple slogan** : il doit guider l'action publique de façon constante et exigeante, pour devenir une réalité. Nous voulons donc penser et proposer une approche de la culture qui fédère toute la population, dépasse les usagers habituels de ces lieux et développe les pratiques amateurs.

Émanciper la culture

Les affaires de l'esprit doivent être libérées de l'esprit des affaires.

La France doit sortir de la logique économique et financière qui s'est imposée dans la culture. L'intérêt général, les droits de tou-te-s doivent prévaloir sur les intérêts privés.

Pour sortir la culture des griffes de ses prédateurs, la puissance publique devra donc disposer d'une volonté sans faille, de nouvelles armes et de moyens importants et pérennes.

La France insoumise remettra en cause la spirale de concentration qui s'est emparée de l'économie de la culture (livre, musique, cinéma, jeu vidéo...), et la rééquilibrera en faveur des petits et moyens intervenants, de l'économie sociale et solidaire.

Défendre et reconnaître tous les professionnels de la culture

Le travail des artistes, celui des acteur-trice-s des lieux de culture, le travail des intellectuel-le-s occupent une place fondamentale dans la vitalité de la pensée critique.

Pour la France insoumise, cette conception intègre tous les genres et toutes les disciplines artistiques, aujourd'hui en marge du cadre institutionnel et pourtant très répandus. **Faisons tomber les murs qui subsistent dans la culture, l'éducation et les pratiques artistiques et avec la société dans son ensemble !**

Nous chérissons la force créatrice des artistes et refusons leur paupérisation. Nous leur garantirons donc, en même temps que des conditions dignes d'existence, la plus grande liberté tant envers l'État qu'envers les puissances d'argent.

Nos propositions : une ambition inédite pour la culture

1. Démocratiser la culture.

- **Étendre la gratuité dans les musées** et les autres lieux culturels recevant des subventions publiques nationales, à commencer par un accès gratuit tous les dimanches.
- Atteindre 15 % de fréquentation de publics scolaires dans les établissements culturels nationaux.
- Sortir des indicateurs strictement quantitatifs tels que les recettes **et imposer la diversité sociologique et géographique des publics**, à commencer par les visites scolaires.
- **Intégrer les droits d'auteur dans le domaine public**, après le décès des auteur-e-s pour financer la création et les retraites des créateurs.

2. Faire la révolution citoyenne dans la culture

- **Abroger les niches fiscales à l'avantage des mécènes** et les autres règles sur mesure faites au profit des fondations privées telles que la fondation Pinault à la Bourse du commerce ou la fondation Louis Vuitton au bois de Boulogne.

- **Intégrer les œuvres d'art dans l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)**, et intégrer les revenus tirés de leur vente au barème usuel de l'impôt sur le revenu.
- **Mettre fin à l'intrusion de la finance dans les conseils d'administration des établissements culturels** et lui substituer une nouvelle gouvernance démocratique qui renforcera le rôle des représentant-e-s des employé-e-s et associer des représentant-e-s des publics jusque dans la nomination de la direction et dans les orientations stratégiques. **Assurer la parité** dans les conseils d'administration et féminiser les postes de direction.
- **Rendre effectif un principe de non-cumul des mandats culturels**, y compris dans le temps.
- **Interdire le sponsoring privé dans les services publics et les événements culturels** et atteindre une part de 10 % de budgets participatifs dans les crédits locaux consacrés à la culture

3. Rendre la culture accessible

- **Jumeler tous les établissements** (écoles, collèges, lycées) **avec des établissements culturels**, dans des projets profitant à tou-te-s les élèves et encourager les pratiques artistiques collectives ; favoriser la médiation socioculturelle dans ces établissements.
- **Mettre les associations au cœur de l'action culturelle** sur tout le territoire dans l'espace public et leur donner les moyens financiers adaptés afin de faire reculer les déserts culturels.
- **Favoriser et promouvoir la médiation culturelle** dans l'ensemble des lieux patrimoniaux et institutions culturelles subventionnés (musées, orchestres, théâtres, etc.), notamment en leur faisant obligation de recourir à des guides-conférencier-e-s diplômé-e-s et titulaires de la carte professionnelle. Encourager, dans les critères de subvention, la co-construction de la programmation culturelle avec les publics.
- **Défendre le maillage national des bibliothèques et médiathèques**, garantir leur budget face aux choix financiers ou idéologiques de certaines collectivités territoriales et embaucher des professionnel-le-s pour assurer de plus larges ouvertures.
- **Accroître les effectifs des professeur-e-s spécialisé-e-s dans l'enseignement artistique** et dans l'Éducation Nationale (notamment par le maintien ou la réouverture des C.H.A.M., Classes à horaires aménagés musique).

4. Affirmer le droit à l'éducation culturelle et artistique

- **Transformer l'enseignement artistique supérieur en véritable service public national** : sortir les écoles d'art et les conservatoires de musique et de danse du statut inadapté d'Établissement public de coopération culturelle (EPCC). L'État définira les programmes et les règles applicables à leurs personnels.
- **Renforcer les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique**, afin de permettre l'accès de tou-te-s à un enseignement de qualité. Maintenir l'accès aux cours individuels. Ouvrir de nouveaux conservatoires pour permettre à chacun-e, quel que soit son âge, de s'inscrire, avec prêt gratuit d'instruments.
- **Mettre fin à la marginalisation de l'enseignement artistique**. Faire de l'éducation artistique dans toute sa diversité et dans ses trois dimensions (fréquentation des œuvres, pratique, enseignement artistique) une vraie priorité éducative de la maternelle à l'université, jusqu'en entreprise.
- **Développer une filière de la création numérique** dans l'enseignement professionnel

5. Protéger les artistes, étendre le régime des intermittents

- **Garantir la liberté de création et de diffusion des œuvres d'art** contre toute tentative de censure.
- **Pérenniser le régime des intermittent-e-s du spectacle** sur la base de l'accord du 28 avril 2016. Il est une garantie de la liberté de création de celles et ceux qui y cotisent.

- Étendre ce régime aux professions artistiques précaires, dont les artistes visuels.
- **Titulariser les précaires et les permittent·e·s** du service public de la culture et de l'audiovisuel. Intégrer les emplois actuellement soustraits par les établissements culturels.
- **Garantir la pérennité des ensembles et orchestres permanents**, l'emploi statutaire, conditions de la mise en œuvre des missions et des cahiers des charges.
- **Soutenir l'extension des maisons des artistes** comme centres de ressources nationaux et mutualisés.

6. Bannir la pollution publicitaire et étendre l'affichage artistique et associatif

Nous lutterons contre l'invasion publicitaire dans les services publics et sur les bâtiments publics, dans les rues, aux abords des villes et des villages. Voici plusieurs actions prioritaires :

- Mettre fin à l'affichage publicitaire sur les bâtiments publics et au « nommage » de lieux culturels publics, tel le AccorHotels Arena.
- **Interdire les écrans publicitaires numériques** et connectés, vrai scandale écologique et déontologique, dans les lieux et transports publics.
- **Créer un fonds d'appui aux communes** qui transforment les panneaux publicitaires en espaces d'affichage culturel et d'expression libre avec une stricte application de l'usage à but non lucratif.
- Réguler la publicité, notamment aux entrées de villes et de bourgs aujourd'hui défigurées.

7. Préserver le patrimoine, construire pour le futur

Faire appliquer le « 1 % artistique » (dans la dépense de construction), prévu par la législation, à tous les bâtiments publics construits, rénovés ou ayant changé d'affectation. L'étendre aux grandes constructions privées. Le prendre en compte dès le concours d'architecture par obligation d'appels publics à candidatures. Faire figurer au cahier des charges de l'architecte et de l'artiste le lien avec la société et l'environnement social.

Renationaliser le mécanisme de prévention archéologique et permettre une application effective de la loi de 2001 sur l'archéologie préventive, sous la direction de l'INRAP.

Investir enfin dans les Archives Nationales pour garantir leur conservation et leur partage avec le public.

Généraliser l'intervention d'un architecte dans la construction de lotissements.

8. Soutenir les petites entreprises culturelles indépendantes

Renforcer les aides à la présence dans tout le pays des salles indépendantes de concert et de cinéma, ainsi que des petits commerces culturels indépendants, avec :

- l'augmentation du soutien aux librairies (ADELC), disquaires (CALIF), cinémas indépendants (AFCAE), en particulier en matière de formation, de reconnaissance et de valorisation des diplômés, d'aide à l'implantation ;
- l'encadrement des loyers là où c'est nécessaire ; le financement par l'État d'un programme Culture à Loyers Modérés ;
- des aides et prêts à 0 % pour permettre aux lieux de se mettre en conformité avec la loi (isolation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...);
- des instances de médiation culturelle locales pour limiter les conflits d'usage, par exemple pour les nuisances sonores.

Soutenir les structures de création et de production :

- ouverture de lieux de travail pour tou-te-s les artistes ;
- financement de la structuration des petites compagnies de spectacle vivant, chœurs et orchestres, danse, cirque, écriture ; soutien aux lieux de diffusion de la création contemporaine ;
- création d'un CNJV (Centre national des jeux vidéo) qui disposera de mécanismes d'aide sur le modèle du Centre national du cinéma et de l'image animée (avances sur recettes...) ;
- renforcement du soutien à la bande dessinée par le CNL (Centre national du livre) ;
- création, qui n'a que trop attendu, du Centre National de la Musique.

9. Défendre l'exception culturelle

Défendre de façon intransigeante la langue française dans toutes les instances européennes et internationales. Soutenir l'expression artistique et culturelle francophone tant en France qu'à l'étranger.

Sortir la culture du champ des échanges marchands, tant à l'UE qu'à l'OMC, dans la lignée de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005.

Étendre l'exception culturelle à la sphère numérique.

Développer une vraie coopération culturelle non marchande et émancipatrice, à l'opposé de la vente internationale de franchise (ex. : Louvre/Abou Dhabi).

Renforcer le réseau des Instituts français à l'étranger, gravement déstructuré et affaibli depuis deux quinquennats. Ce soutien accru concernera aussi les Écoles françaises à l'étranger (Rome, Athènes, Le Caire, etc.) ainsi que les missions archéologiques.

10. Faire reculer l'emprise des multinationales culturelles

Créer une médiathèque publique en ligne, avec une plate-forme d'offre légale en ligne de musique, de films et de contenus culturels.

Maintenir la loi de 1981 sur le prix unique du livre, sanctionner les abus (frais de transport offerts...) et supprimer toutes les aides fiscales ou indirectes aux mastodontes du commerce en ligne tels Amazon, Fnac.com, etc.

Diriger les marchés publics de livres (commandes de collectivités et de bibliothèques) vers les librairies indépendantes.

Mettre en place un prix unique pour les supports de musique, de jeux vidéo et de films.

Faire du/de la médiateur-trice du cinéma une véritable autorité de régulation, avec pouvoir de sanction.

Mettre à jour les dispositifs d'aides publiques existants pour redonner la priorité à la solidarité et à la diversité, et mettre un terme aux aides favorisant la concentration.

Créer un centre national du jeu vidéo, sur le modèle du centre national du cinéma, pour financer les créations françaises.

Conclusion : la culture en commun

Il n'y a pas de progrès économique et social, d'émancipation humaine et nationale sans un investissement majeur dans la culture et les arts. La liberté des êtres humains commence par la garantie de leur possibilité de créer et de s'exprimer. **La culture n'est ni un luxe ni une marchandise.** Pour cela, **l'investissement public en matière de culture sera porté à 1 % du PIB**, soit plus de 20 milliards d'euros, pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics culturels.

Cette progression est ambitieuse et s'échelonne sur plusieurs années. Elle permettra en particulier de :

- rétablir les crédits supprimés ces dernières années, après un réexamen de toutes les filières, sur tout le territoire et vis-à-vis de l'ensemble des collectivités locales ;
- financer les mesures présentées dans ce livret.

Notre constat : le savoir en danger

Créer, critiquer et transmettre le savoir sont des tâches nécessaires au développement humain. Elles sont d'autant plus fondamentales aujourd'hui face à la crise sociale et environnementale. La production et la diffusion des connaissances scientifiques sont ainsi essentielles pour l'émancipation, ce qui impose de les confier au secteur public, au service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) font face à une déstabilisation sans précédent. Depuis l'adoption de la « stratégie de Lisbonne » par l'Union Européenne (UE) en 2000, l'ESR est soumis à la logique entrepreneuriale, à la concurrence et aux injonctions à l'« innovation ».

Le grand levier de cette politique destructrice est l'austérité. Les recrutements ont plongé et presque la moitié des salarié·e·s de l'ESR sont des précaires. Les moyens actuels permettent au mieux de financer 30 % du fonctionnement des laboratoires publics. Par manque de crédits pérennes et stables, la recherche s'oriente toujours plus vers des projets pluriannuels sur appels d'offres, avec des procédures lourdes et chronophages. Et quels temps et énergies perdus car le plus souvent les dossiers de réponse aux appels d'offres se font pour rien : à l'Agence nationale de la recherche (ANR), en dix ans, le taux de succès est passé de 26 % à 9 % !

C'est un énorme gâchis : **pour 1 € distribué à la recherche, 50 centimes ont d'abord été dépensés en temps de travail bureaucratique.** La mise en concurrence des laboratoires, c'est d'abord le choix des démarches kafkaïennes. Or, l'argent est là : le Crédit d'impôt recherche (CIR), une niche fiscale notoirement inefficace censée inciter l'investissement privé dans la recherche, nous coûte 5,5 milliards d'euros par an !

Selon ces mêmes politiques technocratiques, le service public des universités passe par leur « autonomie », ce maître mot des responsables politiques, allant du FN au PS. L'autonomie, c'est d'abord la territorialisation : depuis 2013, les établissements doivent se regrouper dans des consortiums locaux sans cohérence scientifique ni soutien des personnels. Leur but est de mettre l'ESR au service des intérêts économiques et politiques locaux. En plus du démantèlement national, c'est l'émergence d'une nouvelle caste convertie à une « nouvelle gestion publique » très autoritaire qui accroît dangereusement bureaucratie et souffrance au travail des personnels (enseignants et administratifs).

Le désengagement général de l'État, en termes de moyens et de supervision, vise aussi à soumettre l'ESR à une logique marchande. **La flambée des frais d'inscription est déjà programmée pour pallier la faillite des universités autonomes.** Ceci pousse à un endettement accru des étudiants et alimente ce qui s'apparente à une bulle financière de la dette étudiante (1 160 milliards de dollars selon la Réserve fédérale de New York ; cf. François Delapierre, La bombe de la dette étudiante, éditions Bruno Leprince, 2013). Le cas des revues scientifiques est tout aussi symbolique : pilotées par les savant·e·s et financées par l'argent des bibliothèques, elles sont devenues la propriété d'éditeurs privés dont les marges sont faramineuses.

Enfin, **la destruction de l'université frappe durement les étudiant·e·s**, facteur de l'échec massif observé en licence. Le sous-investissement se traduit par la pénurie de bourses et le manque de logements étudiants décents. Cette dégradation des conditions d'études à l'université contraste avec l'investissement soutenu dans les filières « d'élite » que sont les grandes écoles.

Notre projet : refonder l'enseignement supérieur et la recherche

La **création et la critique des savoirs au service du bien commun** impliquent trois conditions :

- une **indépendance accrue des chercheur·euse·s**, garantie par un statut national et par des financements pérennes ;
- un **dialogue renouvelé entre le savoir et la société**, avec des universités populaires, le développement de pratiques participatives et un lien fort entre l'enseignement supérieur et le secondaire ;
- la **reconnaissance du caractère collectif de la recherche et de l'enseignement** et la sortie de la compétition généralisée et de « l'évaluationnisme aiguë ».

La **transmission de ce savoir en construction aux étudiant·e·s désireux de se former** nécessite :

- **d'affirmer la solidarité entre enseignement et recherche** ;
- **d'augmenter les moyens par étudiant·e à l'université** ;
- de garantir par la loi **le droit à la reprise d'études et à la formation continue** ;
- le développement des cursus courts et **la reconnaissance complète des qualifications du supérieur dans les conventions collectives**. Cela vaut en particulier pour le doctorat.

Pour répondre à ces enjeux, il faut **sortir de l'austérité**. Nous porterons l'effort de recherche et développement (R&D) à 3 % du PIB, avec 1,5 % du PIB pour le secteur public en 2022, c'est-à-dire un **doublement du budget de l'ESR en cinq ans**. Il faut aussi en finir avec les nouvelles féodalités de l'ESR ; nous reviendrons sur les regroupements imposés et créerons **une structure nationale démocratique de cadrage de l'enseignement supérieur public sur tout le territoire**.

LEXIQUE

ANR : Agence nationale de la recherche
CIR : Crédit d'impôt recherche
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CNU : Conseil national des universités
ComUE : Communauté d'universités et d'établissements
CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles
EPST : Établissement public scientifique ou technique (ex. : CNRS, INRA, IFREMER, Inserm...)
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial (ex. : CEA, ONF, CIRAD...)
HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
IDEX : Initiative d'excellence
INRA : Institut national de la recherche agronomique
IRD : Institut de la recherche pour le développement
ITA : Ingénieurs, techniciens, administratifs
LABEX : Laboratoire d'excellence
LOPRI : Loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation LOLF : Loi organique relative aux lois de finances
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite Loi Pécresse MAP : Modernisation de l'action publique
PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche (ex-PES : Prime d'excellence scientifique)
PIA : Programme d'investissements d'avenir (piloté par le Commissariat général à l'investissement ; finance notamment l'IDEX et les LABEX)
RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État RGPP : Révision générale des politiques publiques

Nos propositions : mettre les connaissances en commun

1. Rendre l'université gratuite et donner des moyens à l'ESR

L'inefficace et très coûteux (5,5 Mds €) crédit d'impôt recherche (CIR) sera aboli. Fondé pour aider à la « compétitivité » et vanté pour favoriser « l'attractivité fiscale », il profite notamment aux grands groupes via des montages avec leurs filiales dans les paradis fiscaux. Le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par **l'augmentation du nombre de docteur·e·s au sein des entreprises et des aides ciblées aux PME.**

L'université sera gratuite dès la rentrée 2017, prise en charge par l'État. Nous visons un doublement du budget de l'ESR en cinq ans. Le plan d'investissement de début de mandat dégagera 2 Mds € pour rénover les universités et construire des logements étudiants. Il s'agira également d'aider les organismes (CNRS et EPST) à financer la construction de laboratoires, amphithéâtres et lieux de vie sociale, citoyenne et étudiante sur les campus.

Nous lancerons un plan de recrutement dans tous les corps de métiers et les catégories de la fonction publique. En attendant l'audit complet des besoins, un objectif de 5 000 chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et personnels techniques en trois ans est un minimum. Ce plan s'accompagnera de la **titularisation des précaires** correspondant à des besoins permanents, notamment pour créer des postes de maîtres de conférences. Le recours aux non-titulaires sera plafonné à 5 % des effectifs hors doctorant·e·s et stagiaires. L'application de la loi Sauvadet, connue pour ses effets pervers dans le monde de la recherche notamment, sera améliorée pour permettre de bonnes conditions de titularisation de l'ensemble des personnels.

Comme pour l'ensemble des fonctionnaires, **la valeur du point d'indice sera augmentée de 7 % pour rattraper le gel entre 2010 et 2016.** Les salaires des non-titulaires seront indexés sur ceux des fonctionnaires. Les primes au mérite et à l'excellence seront supprimées.

PERMETTRE À TOUTES ET TOUS D'ÉTUDIER

Les cursus de l'université seront gratuits. Le plan immobilier pour l'ESR inclura des espaces dévolus aux activités étudiantes. L'Avenir en commun prévoit aussi :

- un plan pour le logement où la construction de résidences universitaires occupera une grande place avec pour objectif 15 000 mises en chantier de logements sociaux étudiants par an (contre 6 600 par an entre 2012 et 2016) ;
- une allocation d'autonomie de 800 €/mois sur trois ans sous condition de ressources pour les jeunes engagé·e·s dans une formation qualifiante. Les bourses actuelles seront maintenues pour les cursus supérieurs à trois ans.

2. En finir avec la bureaucratie de la mise en concurrence

Les structures de mise en concurrence et d'évaluation seront supprimées. Elles n'engendrent qu'inefficacité et perte de temps pour les personnels de la recherche. Elles masquent une privatisation des financements. Ainsi, l'ANR et les structures liées aux Investissements d'Avenir seront supprimées. Les fonds équivalents seront affectés à la recherche, pour une dotation de fonctionnement de l'ordre de 12 500 € par an et par personnel titulaire, hors grands équipements.

Le Haut Conseil à l'évaluation (HCERES) sera supprimé. Les modalités de l'évaluation des unités seront discutées par concertation entre les différent·e·s acteur·trice·s.

3. Renforcer le CNRS et les organismes de recherche

Le CNRS et les instituts de recherche font la force de la recherche de notre pays. Ils ont permis des avancées majeures pour les connaissances mondiales. Loin des velléités de destruction de leurs statuts particuliers, **nous renforcerons leur indépendance**. Nous mettrons fin à la satellisation et au démantèlement des établissements publics scientifiques et techniques (EPST : CNRS, INRA, Inserm, Inria...). Ce retour à des EPST forts sera accompagné d'une collaboration accrue au sein d'équipes mixtes et de projets multi-unités.

Les chercheur·euse·s du public auront interdiction d'être rémunéré·e·s par le privé et seront couvert·e·s par le régime des lanceurs d'alerte.

4. Reconstruire le service public de l'enseignement supérieur

Après la dissolution des « Communautés d'universités et d'établissements » (ComUE), les universités seront rassemblées dans une seule structure nationale souple et démocratique.

La dualité entre grandes écoles et universités sera remise en cause. Les grandes écoles publiques, recentrées sur leurs missions d'intérêt général, seront associées à des universités en égalisant les moyens octroyés. **Nous créerons un service public national de l'enseignement supérieur artistique, en cotutelle avec le ministère de la Culture.**

Donner un cadre national à l'université

Nous garantirons l'indépendance statutaire des enseignant·e·s-chercheur·euse·s et assurerons un cadre national des diplômes.

L'université aura deux organes délibératifs : le Conseil national de l'ESR (CNESER) et le Conseil national des universités (CNU) seront rénovés et démocratisés. Les établissements relevant de ce cadre national ne pratiqueront pas de frais d'inscription, qui seront pris en charge par l'État. Ils seront laïcs et seront les seuls autorisés à remettre des diplômes reconnus pour les concours de la fonction publique et les conventions collectives.

Le service d'enseignement des enseignant·e·s-chercheur·euse·s sera abaissé à 160 heures de travaux dirigés (TD) et le service des enseignants sans décharge de recherche, de 386 à 300 heures de TD. Les heures complémentaires, les vacances et les CDD techniques seront plafonnés.

La procédure de qualification sera remplacée par un recrutement national par le CNU. Le périmètre des sections du CNU sera revu, avec par exemple la création d'une section « Économie et société » afin d'assurer le pluralisme dans l'enseignement et la recherche économique et sociale. Le recrutement passera par un concours avec une phase d'admissibilité sur dossier et des auditions nationales pour l'admission. La phase de mobilité sera uniformisée.

Les étudiant·e·s de l'enseignement professionnel (BTS et DUT) auront vocation à être intégrés dans une licence professionnelle afin de mieux articuler les cursus courts. Cela concernera aussi les étudiants de CPGE qui rejoindront l'université pour obtenir leur licence. À terme, BTS et CPGE ont vocation à passer sous la responsabilité du cadre national de l'Université. D'ici là, l'initiation à la recherche et les passerelles vers l'université y seront encouragées.

Une expérience de recherche validée par un doctorat sera requise pour tous les postes impliquant la supervision de recherches dans le public. Dans le privé, les aides publiques seront conditionnées à l'embauche de docteur·e·s dans les postes d'encadrement.

DIX MESURES D'URGENCE

1. Gratuité des formations universitaires et création d'une allocation autonomie.
2. Rénovation des universités et construction de logements étudiants.
3. Abrogation du CIR et augmentation du budget de l'ESR.
4. Recrutement de 5 000 postes dans la recherche et titularisation des personnels précaires.
5. Abrogation des lois Péresse, Fioraso et Sauvadet ; mise en place d'un cadre national de l'Université.
6. Moratoire sur les regroupements en cours, les appels à projets et la troisième vague du programme « investissements d'avenir ».
7. Suppression de l'ANR, du HCERES et des primes au mérite.
8. Accès gratuit des universités aux articles de leurs chercheurs sans enrichir les revues et bases de données privées.
9. Création de sections « Création artistique » et « Économie et société » au CNU.
10. Remise en cause de la dualité entre grandes écoles et universités en les intégrant et en égalisant les moyens octroyés.

5. Renforcer la démocratie dans l'ESR

Les fusions d'établissements déjà réalisées ou amorcées seront soumises à un référendum des personnels au niveau des composantes fusionnées, après audit public lorsque la fusion a déjà eu lieu. Les ComUE seront dissoutes et les Initiatives d'excellence progressivement démantelées.

Dans les laboratoires, un décret rédigé en concertation avec les différent·e·s acteur·trice·s garantira la démocratie interne : le laboratoire sera piloté par un conseil d'unité élu, qui se réunira au moins trois fois par an en formation plénière.

Dans les universités, un mandat unique sera instauré pour les président·e·s, désigné·e·s par les seul·e·s membres élu·e·s du CA en leur sein, et révocables par elles et eux. L'élection pour les postes à responsabilité sera privilégiée. Toutes les élections ne connaîtront plus que deux collègues, un collègue étudiant et un collègue des personnels, toutes catégories confondues.

6. Favoriser la diffusion des connaissances

L'accès ouvert et gratuit aux publications universitaires et scientifiques sera généralisé. Les connaissances acquises par les organismes publics et les universités seront par défaut rendues accessibles à tou·te·s, y compris donc aux acteur·trice·s privé·e·s.

Chaque université aura par exemple la responsabilité de « Boutiques de Sciences », déjà largement expérimentées à l'étranger et qui offrent un accès peu coûteux aux connaissances scientifiques et technologiques de pointe. **Chaque université aura pour mission de créer une « université populaire » ouverte, avec des cours libres assurés volontairement par des enseignant·e·s-chercheur·euse·s dans le cadre de leur service.** Les projets associant les citoyen·ne·s seront encouragés dans un esprit de diffusion des savoirs et de réflexion citoyenne sur leur usage.

Nous créerons un Erasmus francophone ainsi qu'une alliance universitaire de la Méditerranée qui permettra des échanges d'étudiant·e·s, d'enseignant·e·s et de chercheur·euse·s des deux rives. La création d'universités internationales thématiques, comme la Mer et l'Espace, sera proposée à nos partenaires.

L'enseignement secondaire sera associé aux programmes de recherche, qui seront présentés dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, y compris hors des villes universitaires. Les projets communs seront encouragés.

7. Formation des enseignant·e·s et pré-recrutement

La formation des enseignant·e·s du primaire et secondaire se fera par un système de pré-recrutement. Les masters d'enseignement seront accessibles sur concours dès la fin de la licence et ouvriront droit à un statut d'élève-fonctionnaire. Ces cursus permettront de solidifier les bases disciplinaires et épistémologiques tout en acquérant les méthodes d'enseignement au cours de stages. En fin de formation, les futur·e·s enseignant·e·s pourront prendre en charge des classes, ce qui permettra aux titulaires de suivre des formations continues en parallèle. Les enseignant·e·s-chercheur·euse·s seront formé·e·s à l'enseignement pendant leur thèse et bénéficieront aussi d'une formation continue. À leur prise de fonction, les enseignant·e·s stagiaires effectueront un service allégé.

Un pré-recrutement sera notamment mis en place en 2e cycle de médecine, pour alimenter un nouveau corps de médecins fonctionnaires (voir le livret « Santé » dans la même collection). D'autres champs prioritaires pourront bénéficier de mesures semblables. Si les bénéficiaires rompent leur engagement, ils devront rembourser l'argent perçu. Parallèlement, **un dispositif de contrats jeunes permettra à l'État de rémunérer les étudiant·e·s de master** s'engageant à présenter les concours de la fonction publique ou engagé·e·s dans une formation supérieure professionnelle en alternance.

Notre constat : une école appauvrie, des inégalités qui s'aggravent

L'école publique, qui accueille tous les élèves et qualifie chaque année des millions d'entre eux, va de plus en plus mal.

Les réformes néolibérales des deux derniers quinquennats ont creusé les inégalités. **Les gouvernements successifs se sont accommodés de l'échec de milliers d'élèves.** Ils ont fait de l'éducation un marché, de l'élève un client, des enseignants des exécutants, portant atteinte aux principes républicains d'égalité, gratuité et laïcité.

Introduit par François Fillon, promu par le Medef et généralisé par le Parti socialiste, le « socle commun » porte une vision minimaliste et utilitariste des « compétences », tandis que les directives européennes organisent la subordination de notre système éducatif à « l'économie de la connaissance ». **Les finalités de l'école ont été inversées. Alors qu'elle doit éduquer des consciences libres et autonomes, elle s'est vue assigner l'objectif de formater des individus employables et adaptés au marché.**

L'austérité a dégradé les conditions d'études. Après la suppression de 80 000 postes par Nicolas Sarkozy, la promesse des « 60 000 créations », déjà insuffisante, n'a pas été tenue. Résultat : le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté en primaire, au collège et au lycée. Le manque de professeurs conduit à ne plus assurer les remplacements de milliers de cours, en particulier dans les établissements d'éducation prioritaire.

La précarité se généralise. Les enseignants perdent un mois de traitement par an depuis 2010. Alors que l'école accueille 1,2 million d'élèves pauvres, les collectivités LR, PS ou FN reviennent sur la gratuité des cantines ou du transport. L'abandon va jusqu'à laisser des élèves dans des salles de classes insalubres. L'extrême droite veut même rendre payante l'école pour les enfants étrangers !

À cela s'ajoute une grave crise de recrutement. Les injonctions à l'« autonomie » des établissements, la généralisation du « new public management », les atteintes à la liberté pédagogique, la multiplication des tâches bureaucratiques, l'affaiblissement du lien au savoir conduisent les enseignants à se sentir dépossédés de leur métier, dépossession aggravée par l'absence de reconnaissance. La brutalité de l'UMP a été suivie de l'autoritarisme du PS et ses alliés, imposant par décret, malgré plusieurs journées de mobilisation des personnels, des réformes massivement rejetées.

L'égalité d'accès au service public de l'éducation n'est plus garantie. Depuis 2007, une école par jour a fermé, principalement en zone rurale. La réforme dite « des rythmes scolaires » a aggravé les disparités. Quand certaines communes ont les moyens ou font le choix de la gratuité du périscolaire, d'autres en font assumer l'essentiel du coût aux familles. **Ainsi, 40 % des familles doivent aujourd'hui payer pour que leurs enfants accèdent au périscolaire.** Les contre-réformes du lycée et du collège ont institué une école dans laquelle les contenus varient d'un

établissement à l'autre. La « politique de l'offre », appliquée au système éducatif, exacerbe la concurrence entre les établissements et renforce la ségrégation scolaire. L'enseignement privé, lui, prospère.

L'éclatement de l'Éducation nationale (EN) a ouvert la porte à la marchandisation et à la privatisation de certains de ses secteurs. Une ministre confie à Microsoft la formation des enseignants au numérique. Un recteur sous-traite à *Teach for France* - un organisme privé - le recrutement et la formation de certains contractuels. Le Medef fait pression pour imposer ses contenus d'enseignement et l'institution multiplie les partenariats avec les entreprises du CAC 40.

Notre projet : instruire et qualifier tous les enfants de la République

Nous voulons le meilleur pour tous les élèves : réussite scolaire et professionnelle, plaisir à apprendre, joie à fréquenter l'école, accomplissement individuel.

Tous les élèves sont capables. Ils méritent des professeurs qualifiés, formés et en nombre suffisant, qui leur dispensent un enseignement de haut niveau.

Notre projet pour l'école est en effet inséparable de notre projet de société. À l'heure du défi climatique, l'école doit jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que la société est traversée par de multiples tensions, elle doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges et non de concurrence et de compétition. **Creuset du peuple en formation**, elle doit devenir le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté enrichie de nouveaux droits.

L'émancipation, individuelle et collective, est la boussole de notre projet éducatif.

Émanciper, c'est instruire. Seule richesse qui augmente pour chacun quand on la partage entre tous, le savoir repousse les frontières de l'ignorance et en grandissant l'individu, grandit la société dans laquelle il vit.

Émanciper, c'est qualifier. La qualification est la garantie d'une maîtrise professionnelle durable parce que susceptible de s'enrichir et d'évoluer. Reconnue par les conventions collectives, elle est source de droits sociaux. À l'heure de l'inversion de la hiérarchie des normes, elle est l'un des fondements de la République sociale que nous voulons bâtir.

Émanciper, c'est affranchir l'individu de toute influence, développer l'esprit critique, parvenir à l'autonomie pour être libre. Condorcet assignait à l'école la mission de « former des citoyens qui ne s'en laissent pas conter mais qui entendent qu'on leur rende des comptes ». Nous faisons nôtre cette formule.

Nos propositions : une école commune de la 6ème République

1. Une école où il fait bon apprendre

L'école est un cadre de travail mais aussi un lieu de vie pour les élèves comme pour les personnels. Elle doit offrir les meilleures conditions possibles. Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

Assurer des locaux agréables et accessibles :

- mettre en œuvre un plan d'urgence pour la rénovation des établissements scolaires ;
- limiter la dimension de tout nouveau chantier pour construire des établissements à taille humaine ;
- densifier le maillage des établissements en zone rurale afin de limiter à 30 minutes les temps de transport scolaire ;
- aménager dans tous les établissements des espaces de détente, de rencontres et d'échanges entre élèves ; des salles de réunions et de repos pour les professeurs ;
- aménager des installations sportives de qualité accessibles aux associations scolaires.

Faire de la cantine un lieu clé d'éducation et de convivialité :

- instaurer une pause méridienne d'1h30 permettant une véritable coupure et un repas sans stress avec un encadrement qualifié ;
- garantir la gratuité des cantines utilisant des produits locaux, issus de l'agriculture paysanne et biologique et proposant plusieurs possibilités de menus ;
- faire des cantines le lieu d'une authentique éducation à l'alimentation en formant et associant les personnels des collectivités territoriales.

Encourager la coopération :

- maintenir les classes multi-âges, facteur de réussite pour tous les élèves ; encourager les formes coopératives de travail et favoriser le tutorat entre élèves par des pédagogies adaptées et la valorisation des réalisations et activités collectives ;
- abroger le «livret scolaire unique numérique» et revenir à une évaluation par la progression des élèves et interdisant tout classement ;
- organiser dès l'école primaire l'intervention d'acteurs associatifs pour éduquer à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations.

Renforcer les services de vie scolaire :

- recruter 8 000 conseillers principaux d'éducation (CPE) et garantir la présence d'au moins un CPE à plein temps dans chaque établissement, avec un plan de pré-recrutement ouvert aux assistants d'éducation (AED), et recentrer le métier autour de ses missions éducatives ;
- renforcer les équipes d'AED, en particulier dans les établissements d'éducation prioritaire (REP), pérenniser les contrats des AED.

Renforcer la prévention et l'éducation à la santé :

- recruter 6 000 médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistants sociaux afin de permettre à tous les enfants d'avoir une visite annuelle ; créer une médecine du travail pour les personnels de l'EN ;

- former l'ensemble des personnels au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), assurer dans tout le secondaire l'accès à la contraception d'urgence et à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), renforcer la prévention des drogues et des jeux dangereux ;
- instaurer une visite médicale obligatoire dès la grande section de maternelle afin notamment de diagnostiquer les pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage.

Lutter contre toute forme de violence à l'école :

- former l'ensemble du personnel à la gestion des phénomènes de violence ;
- adopter dans chaque établissement un plan de lutte contre les violences et le harcèlement scolaires ;
- garantir le respect de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et en particulier de l'article 3 concernant la protection de l'enfant scolarisé et de sa famille, y compris sans papiers.

2. Instruire dans l'école commune

Les besoins éducatifs sont croissants. La hausse de la démographie scolaire va se poursuivre et les métiers demandent des qualifications plus élevées. Face à ces défis, nous proposons donc les mesures suivantes :

Garantir des moyens supplémentaires pour faire progresser tous les élèves :

- recruter au moins 60 000 enseignants durant le quinquennat pour abaisser le nombre moyen d'élèves par classe, rétablir un véritable corps d'enseignants remplaçants et engager un plan de titularisation des précaires de l'EN ;
- renforcer le dispositif «plus de maîtres que de classes», prioritairement en CP et CE1, en y affectant 5 000 enseignants durant le quinquennat ;
- garantir la formation de tous les agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM) et appliquer la règle d'un ATSEM par classe ;
- reconstituer les RASED pour atteindre 15 000 postes.

LES ENSEIGNANT·E·S, CLEF DE LA TRANSMISSION DU SAVOIR

Sans les enseignants, rien de ce que nous voulons entreprendre n'est possible. Nous voulons reconnaître leur haute qualification, fondée sur une double maîtrise scientifique et pédagogique.

Reconnaître l'expertise enseignante :

- revaloriser le traitement de 7 % pour rattraper le gel du point d'indice gelé entre 2010 et 2016 ; négociations avec les organisations syndicales en vue de l'augmentation du traitement des personnels de l'EN, notamment dans l'école primaire pour être au niveau des autres pays de l'OCDE ;
- alléger la charge de travail par la suppression des activités pédagogiques complémentaires (APC) en primaire, la libération dans le 1er degré d'un temps hebdomadaire autogéré d'1h30 afin de permettre, pendant le service, la concertation et le travail coopératif de l'équipe enseignante ;
- renforcer les garanties statutaires : liberté pédagogique ; abrogation du décret Hamon d'août 2014 et de la réforme de l'évaluation ; pleine maîtrise de l'évaluation en interdisant toute immixtion hiérarchique et en revenant sur l'ensemble des procédures d'harmonisation informatisées ;

- créer un CAPES et un CAPET d'informatique, d'éducation socioculturelle, et un CAPES de français langue de scolarisation pour les élèves allophones ; créer une agrégation des professeurs documentalistes et une agrégation d'informatique.

Attirer les meilleurs étudiants en redonnant de l'attractivité au métier de professeur :

- mettre en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence ;
- adopter un plan pluriannuel de recrutement pour l'ensemble des concours ;
- ouvrir des cycles rémunérés de préparation aux concours permettant aux salariés de s'engager sans perte de salaire dans une reconversion professionnelle - reconnaître l'expérience professionnelle des salariés en reconversion titulaires d'un concours de l'enseignement ;
- mettre en œuvre le passage de l'échelon 1 à l'échelon 3 augmenté en début de carrière.

Refonder la formation :

- refonder le cadre national de la formation initiale au sein des écoles de formation (ESPE) qui seront associées à la formation continue des enseignants ; appliquer le droit à la formation continue en revenant sur l'autorisation préalable du chef d'établissement ; proposer une année de stage à tiers-temps sur le service de tutorat ;
- intégrer à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations ; soutenir la recherche en éducation ;
- développer des partenariats entre l'EN et des mouvements pédagogiques agréés et augmenter le contingent d'heures de décharges attribuées à ces derniers.

Offrir des perspectives d'évolution de carrière au plus grand nombre :

- doubler les postes ouverts à l'agrégation interne ;
- créer une base de données de ressources pédagogiques libres de droits pour une utilisation en classe déconnectée des éditeurs privés ;
- créer une décharge statutaire de 3h hebdomadaires pour les enseignants du 2nd degré en charge de l'association culturelle de leur établissement ; horaires aménagés pour les enseignants engagés dans la recherche et les fonctionnaires de l'EN préparant les concours de personnel de direction ;
- former des volontaires au co-enseignement ; offrir la possibilité de consacrer les deux dernières années de carrière au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignants stagiaires ;
- renforcer les corps d'inspection afin de permettre une évaluation plus fréquente, exclusivement basée sur des critères scientifiques et pédagogiques.

Transmettre les savoirs :

- replacer les disciplines (français, mathématiques, sciences, histoire et géographie...) au cœur des apprentissages en rétablissant les heures disciplinaires ;
- renforcer les dispositions permettant la maîtrise de la culture écrite : travaux en petits groupes en élémentaire, 1h30 de cours dédoublés en français au collège ; dédoublements en mathématiques, travaux dirigés et travaux pratiques en sciences ;

- instaurer un enseignement de sciences économiques et sociales obligatoire en seconde et un enseignement de philosophie de 2h hebdomadaires en terminale professionnelle ; intégrer une initiation au droit dans les programmes du collège et du lycée.
- réouvrir les options bi-langues, européennes et des options langues anciennes au collège réparties sur plusieurs classes ;
- étendre l'allocation aux enseignements technologiques des horaires actuellement dévolus aux «enseignements transversaux » ;
- assurer un soutien scolaire gratuit par le service public d'éducation.

Octroyer plus de temps et de choix d'orientation pour réussir :

- allonger l'instruction obligatoire de 3 à 18 ans ;
- accorder le droit à la scolarisation dès 2 ans dans le cadre d'un service public de la petite enfance garantissant la pluralité des choix aux parents ;
- faciliter le droit au redoublement qui pourra être proposé par les conseils de classe à des fins de remédiation pédagogique ;
- donner la possibilité de prolongation d'un an de la scolarisation des élèves allophones en classe d'intégration
- rétablir et développer le réseau des centres d'insertion et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation nationale ;
- créer une bourse publique des stages afin de lutter contre les discriminations et de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

POUR UNE ECOLE DE LA PETITE ENFANCE

Diverses enquêtes montrent que les écarts apparaissant très tôt entre les enfants. Il faut dès le plus jeune âge donner à tous les enfants les outils pour réussir. C'est le sens de notre proposition d'entrée dans la scolarité obligatoire dès 3 ans.

Nous créerons ainsi une école de la petite enfance – et non plus seulement « maternelle ». Elle tiendra compte de la spécificité d'âges auxquels les pédagogies basées sur l'éveil ou les jeux doivent être privilégiées. La scolarisation sera possible dès 2 ans et permettra d'engager l'acquisition des savoirs et surtout de préparer un passage en douceur vers l'école élémentaire.

Priorité sera donnée à l'acquisition du langage, condition de tout autre apprentissage. Autour des professeurs des écoles, des personnels complémentaires interviendront dans des classes aux effectifs limités à 20.

Apporter une culture commune :

- ouvrir 5 000 classes à projet artistique associant enseignants, artistes et professionnels de la culture et passer de 100 à 300 résidences d'artistes dans les écoles et collèges ; multiplier par trois le nombre des classes à horaires aménagées ;
- étendre le corps des professeurs d'éducation socioculturelle de l'enseignement agricole à tous les établissements de l'EN dotés d'internats et à ceux de l'éducation prioritaire ;
- créer des associations culturelles dans l'ensemble des établissements du second degré sur le modèle des associations sportives ;

- assurer la gratuité des droits de diffusion des œuvres culturelles en milieu scolaire ;
- créer une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à la santé ainsi qu'à des activités sportives et culturelles.

3. Une école creuset pour combattre les inégalités

Garantissant l'égalité des conditions d'accès et d'apprentissage, l'école participe du combat contre les inégalités. Pour y parvenir, nous proposons les mesures suivantes :

Généraliser la gratuité et garantir la mixité :

- garantir la gratuité des cantines, du transport, des sorties scolaires, des manuels et de matériels sans marques, des équipements et fournitures dans la voie professionnelle ;
- mettre en place un groupe de travail associant universitaires, élus locaux, parents d'élèves, syndicats, ministères de l'EN, du logement, des transports, chargé d'établir une carte scolaire intégrant les établissements privés ;
- ouvrir dans les lycées des périphéries urbaines, rurales et d'Outre-mer des options rares réparties sur plusieurs classes et 200 classes préparatoires en liaison avec l'université ;
- bonifier les bacheliers L et ES dans le cadre de la procédure d'affectation post-bac dans certaines filières sous tension.

Renforcer le cadre républicain :

- restaurer le cadre national des diplômes, programmes, statuts et horaires ;
- en finir avec le contrôle continu aux baccalauréats et au brevet pour garantir l'égalité et l'anonymat des candidats ;
- abroger les dispositifs qui balkanisent l'école : décret Peillon, réforme du collège, réforme Chatel, régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel... ;
- abroger la réforme des rythmes scolaires et garantir l'égal accès de tous les élèves du 1er degré à des enseignements artistiques et sportifs gratuits, dispensés par des personnels recrutés sur concours. Mettre en œuvre un plan de formation et une reconnaissance des qualifications par l'expérience des animateurs du périscolaire qui leur permettra d'accéder au nouveau corps ;
- favoriser les jumelages d'établissements (urbains/ruraux ; montagnards/littoraux ; métropolitains/outre-mer) et développer les échanges entre classes visant à élargir l'horizon social et culturel des élèves.

Mettre en œuvre une politique de l'éducation prioritaire répondant aux besoins éducatifs :

- réduire massivement les effectifs par classe : 20 élèves maximum en maternelle, primaire, collège, lycée professionnel et technologique, 25 en lycée général ; deux enseignants par classe en maternelle et primaire ;
- réunir un groupe de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, ministères de l'EN et de l'aménagement du territoire chargé d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées, et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents ;
- harmoniser par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire pour parvenir à un label commun à tous les établissements ; viser la stabilisation des équipes pédagogiques.

Construire une école inclusive :

- abaisser à dix le nombre maximum d'élèves par classe en unités pour l'inclusion scolaire (ULIS) et garantir à chaque élève une place dans une structure ULIS en ouvrant le nombre de structures nécessaires ;
- augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés afin de garantir un suivi individualisé de qualité ;
- mettre en œuvre un plan de titularisation sous contrat unique et de formations des auxiliaires de vie scolaire (AVS).

4. Accroître la qualification pour répondre aux défis de demain

À l'heure du défi climatique et des mutations du système productif, les voies professionnelles et technologiques sont indispensables à la hausse du niveau de qualification nécessaire à la planification et à la transition écologique. Pour cela, nous proposons de :

Créer une filière polytechnique :

- rétablir le bac pro en 4 ans afin de garantir la transmission des savoirs nécessaires à l'élévation du niveau de qualification et à la maîtrise professionnelle ;
- refonder la voie technologique permettant d'offrir une palette diversifiée de spécialisations de haut niveau ;
- bonifier les bacheliers professionnels et technologiques afin de favoriser les poursuites d'études en BTS, DUT et licences professionnelles.

Développer l'enseignement professionnel et technologique public :

- construire des lycées professionnels dotés d'équipements de qualité afin d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un maillage fin de lycées polytechniques sur l'ensemble du territoire et de véritables choix d'orientation aux élèves ;
- ouvrir un lycée professionnel maritime dans chaque département littoral et intégrer des lycées agricoles au ministère de l'EN dans le respect de certaines de leurs spécificités (animation socio-culturelle et coopération internationale) ;
- faire passer de 23 % à 50 % le barème de la taxe d'apprentissage destiné au financement des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire ;
- supprimer les aides à l'apprentissage de manière à développer la formation professionnelle sous statut scolaire.

5. L'école de la citoyenneté

L'école doit permettre aux élèves de s'investir dans des missions d'intérêt général et, avec l'abaissement de la majorité à 16 ans, se préparer à devenir des citoyens. Afin d'atteindre cet objectif, nous proposons les mesures suivantes :

Éduquer à la citoyenneté :

- développer l'éducation critique aux médias dans les programmes d'enseignement moral et civique;
- octroyer des dotations horaires fléchées pour l'enseignement moral et civique dans la voie technologique ;
- mettre en œuvre des formations en droit du travail avant la fin de la scolarité obligatoire ;
- permettre l'inscription sur les listes électorales à 16 ans au lycée.

Encourager la démocratie scolaire :

- consulter les organisations lycéennes en vue de la création d'un statut reconnaissant aux lycéens et aux apprentis le droit d'association et favorisant la vie démocratique dans l'institution scolaire ;
- garantir dans tous les établissements les moyens et l'administration lycéenne des Maisons des lycéens.

Faire des parents d'élèves des acteurs de la vie des établissements :

- créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à congé de représentation opposable à l'employeur ;
- mettre en œuvre des espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médico-sociaux, psychologues de l'Éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.

6. Une école laïque et libérée des influences

Laïcité et neutralité sont inséparables de notre projet d'école émancipatrice et ouverte. Pour garantir ces principes, nous proposons les mesures suivantes :

Étendre la laïcité :

- abroger le Concordat et les statuts spécifiques en Outre-mer ;
- abroger les lois Debré, Carle et Rocard qui portent sur le financement des écoles privées et mettre en œuvre le principe « fonds publics à l'école publique » ;
- mettre en œuvre un plan de construction d'établissements publics dans les déserts scolaires.

Débarrasser l'école des lobbies et garantir sa neutralité :

- réformer la représentativité dans les commissions professionnelles consultatives afin de lutter contre la soumission de la formation aux intérêts des grandes entreprises et de garantir la présence des représentants de salariés en leur accordant les moyens nécessaires (droit à absence et indemnités) ;
- abroger le dispositif « campus des métiers » et libérer les lycées agricoles de la tutelle des chambres d'agriculture et des lobbies ;
- déconfessionnaliser l'école du dogme néolibéral : audit citoyen des partenariats de l'EN et fin des partenariats avec le Medef et de celui du rectorat de Créteil avec Teach for France ; interdiction de tout partenariat avec des groupes privés pour la diffusion de matériel y compris dans le domaine du numérique ;
- généraliser l'équipement en logiciels libres.

LETTRE DE JEAN-LUC MÉLENCHON AUX ENSEIGNANT·E·S

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, comme toutes les Françaises et tous les Français, vous serez appelé·e·s à élire le prochain Président de la République. Vous le ferez en conscience et avec le même souci de l'intérêt général que celui qui vous anime lorsque vous enseignez. Vous le ferez, instruits de l'expérience accumulée ces dix dernières années. Celle du quinquennat noir de Nicolas Sarkozy. Celle de l'amertume suscitée par les reniements et renoncements de François Hollande.

Vous constatez chaque jour l'insuffisance des recrutements annoncés. Vous connaissez les classes surchargées, les locaux dégradés, les écoles qui ferment. La précarité est plus grande parmi vos collègues et peut-être la vivez-vous directement en votre qualité de professeurs contractuels. Votre feuille de paye, bien inférieure à celle de vos collègues européens, traduit très directement les effets des réductions budgétaires.

C'est aux fondements même de votre métier que les politiques menées ont porté atteinte. Le lien aux savoirs se défait à mesure que l'emporte l'idéologie du « socle commun » introduite par François Fillon, promue par le MEDEF et prolongée par Najat Vallaud-Belkacem. La généralisation du management et des contrôles hiérarchiques, la multiplication des tâches bureaucratiques, les mises en cause de la liberté pédagogique sont à l'origine d'un sentiment de dépossession aggravé par l'absence de reconnaissance.

À rebours de l'héritage partagé de la droite et du Parti socialiste, mon projet éducatif renoue avec une perspective émancipatrice. L'école doit former l'esprit critique et créatif et non formater des individus aux attentes du marché. Tous les élèves sont capables. Je veux leur apporter le savoir et la culture, les instruire et les qualifier.

Je porterai ainsi de 3 à 18 ans l'instruction obligatoire, rétablirai le baccalauréat professionnel en quatre ans et les heures d'enseignements disciplinaires perdues. Je stopperai immédiatement les fermetures de lycées professionnels et reconstruirai un maillage de lycées polytechniques du CAP au BTS sur tout le territoire. Je veux l'école de l'égalité. Je restaurerai le cadre républicain, garant du caractère national des diplômes, des programmes et de vos statuts en abrogeant les contre-réformes du lycée et du collège mais aussi le décret Peillon sur les rythmes scolaires tout en engageant une politique résolue en faveur de la mixité sociale à l'école.

J'ai été ministre délégué à l'enseignement professionnel. L'école occupe une place centrale dans le projet politique décrit dans mon programme, l'Avenir en commun. Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que notre société est traversée par de multiples tensions, l'école doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges et non de concurrence et de compétition. Creuset du peuple en formation, laïque, elle doit devenir le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté enrichie de nouveaux droits. À l'heure du défi climatique, l'école doit jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. Aussi, si je suis élu à la Présidence de la République, je m'appuierai sur votre professionnalisme.

Je veux d'abord reconnaître votre haute qualification, fondée sur une double maîtrise scientifique et pédagogique. Le rattrapage du point d'indice apportera immédiatement une hausse de 7 % de votre traitement et je demanderai à mon gouvernement d'engager avec les représentant·e·s de vos organisations syndicales une négociation salariale. Je mettrai également en place un plan de titularisation de tous les précaires de l'Éducation nationale.

Je veux vous rendre les moyens d'exercer votre métier. En recrutant 60 000 enseignant·e·s supplémentaires, dont une part à travers un dispositif de pré-recrutement, nous diminuerons le nombre d'élèves par classes, en particulier dans l'éducation prioritaire. Nous reconstituerons les RASED et ferons advenir la règle d'un·e ATSEM par classe de maternelles. Nous généraliserons le dispositif « plus de maîtres que de classes » en CP et CE1. Je veux enfin assurer la gratuité des sorties scolaires afin de vous permettre de conduire avec tous vos élèves vos projets éducatifs.

Au-delà du rétablissement des moyens indispensables, nous garantirons le principe de liberté pédagogique. Dans le premier degré, pour alléger votre charge de travail, nous mettrons fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC) et à l'évaluation par compétences. Dans le second degré, nous tournerons la page des dispositifs de mise en concurrence des enseignant·e·s en abrogeant le décret Hamon d'août 2014. Nous déconnecterons l'avancée de votre carrière de l'inspection qui doit devenir un temps de conseil et de formation. Nous aiderons au développement de la recherche en éducation et nouerons des partenariats entre l'Éducation nationale et des mouvements pédagogiques agréés afin d'enrichir votre formation continue. Nous créerons une médecine du travail pour les personnels de l'Éducation nationale.

Je veux également vous proposer de nouvelles perspectives de carrière en vous permettant de vous engager dans l'animation d'associations culturelles dans vos établissements, en libérant dans le premier degré un temps autogéré pour un travail collaboratif avec vos collègues, en doublant les postes ouverts à l'agrégation interne. Nous inciterons, par des bonifications nouvelles et la réduction drastique des effectifs par classe, les enseignant·e·s à prolonger leur présence dans les établissements de l'éducation prioritaire. Je veux enfin proposer à celles et ceux d'entre vous qui parviennent au terme de leur carrière de pouvoir, sur une base volontaire, se consacrer au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignant·e·s stagiaires.

Il y a tant de chantiers, tant d'énergie à mobiliser pour que l'école soit toujours le lieu ouvert où chacun·e cultive le bonheur d'apprendre. Pour plus de précisions, je vous renvoie sur le site internet dédié à mon programme : aveni-rencommun.fr

Pour ma part, je m'engage devant vous à mettre toujours autant de soin à défendre l'école publique que vous en mettez chaque jour à éduquer nos enfants.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Jean-Luc Mélenchon

Notre constat : la réaction en embuscade

En cette fin de quinquennat PS, les questions concernant les droits des personnes marquent le pas dans un climat de frilosité de Hollande et de renouveau réactionnaire.

Par exemple, si les droits des lesbiennes et des gays ont connu une progression réelle avec la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, l'égalité entière des droits reste à conquérir. Les personnes transgenres et intersexuées continuent de subir des discriminations violentes. Tou-te-s les LGBTI ont eu à subir le déchaînement de violences, verbales et parfois physiques. Ce sont elles et eux, leurs familles, leurs enfants – et non les homophobes de la « Manif pour tous », comme le prétend Emmanuel Macron – qui ont été humilié-e-s par les injures.

Comment en sommes-nous arrivé-e-s là ? Hollande et son gouvernement ont tenté d'instrumentaliser le débat sur le mariage pour tou-te-s, en le mettant en avant pour faire oublier leurs renoncements sur les questions sociales et économiques. Le débat sur le mariage a traîné au début du mandat, tandis que le PS faisait voter des lois contraires aux promesses de 2012, comme le traité budgétaire européen ou le pacte de compétitivité... **Il a ainsi ouvert la porte à un renouveau du courant conservateur et réactionnaire dans le pays**, avec les grandes manifestations contre l'égalité appuyées par les religieux les plus rétrogrades et, depuis 2013-2014, une explosion des actes homophobes ou transphobes. Qu'a fait François Hollande ? Il a reçu les homophobes à l'Élysée, puis a invoqué une prétendue « clause de conscience » pour les maires qui refuseraient d'appliquer la loi républicaine sur le mariage. Cette même proposition choquante de « clause de conscience » est revenue, fin 2016, lorsque des maires ont censuré des campagnes de prévention du VIH présentant explicitement des couples homosexuels. Depuis cinq ans, l'action du gouvernement n'a été que reculades et promesses non tenues, sur le terrain des droits des personnes comme sur celui des droits sociaux. En témoignent :

Le recul sur les « ABCD de l'égalité » d'apprentissage à l'école d'une éducation non sexiste, que Benoît Hamon a enterrés (seule mesure de son bref passage comme ministre de l'Éducation nationale).

La loi sur le mariage de 2013 qui a évacué la PMA (Procréation médicalement assistée) pour toutes les femmes, pourtant promise. On l'attend depuis 2013 comme l'Arlésienne, elle revient comme promesse du PS en 2017. Comment les croire ?

La loi Leonetti sur la fin de vie de 2016, qui tourne autour du sujet sans oser instaurer un droit de mourir dans la dignité, fondé sur le libre choix réitéré des personnes.

La loi Justice du XXI^e siècle de 2016 qui réussit le tour de force de déjudiciariser le divorce et le changement de prénom à l'état civil, sans déjudiciariser la détermination du genre par les personnes : bref, les transgenres ont elles et eux aussi été floué-e-s, leurs droits attendront.

Dans ce contexte déjà lourd de déceptions et d'hypocrisie de la part du PS, on a vu aussi des manifestations particulières d'homophobie dans le sport impunies, ou des émissions comme « Touche Pas à Mon Poste » passer la ligne rouge sans réaction du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Le sentiment d'inachevé – voire de jamais commencé – du quinquennat Hollande ouvre les portes aux pires reculs. De François Fillon à Marine Le Pen en passant par Emmanuel Macron, nombreux sont les appels du pied vers ceux qui avaient participé à la Manif pour tous et les complaisances avec les milieux réactionnaires, religieux et intégristes, qui n'ont jamais renoncé à s'attaquer aux conquêtes émancipatrices acquises : qu'il s'agisse des familles homoparentales, de la filiation, de l'égalité femmes-hommes, et même du droit à l'interruption volontaire de grossesse.

« LGBTQI : QUI EST QUI ? »

Mais que signifient ces lettres LGBTQI ?

Certaines lettres se réfèrent à diverses orientations sexuelles :

- « **L** » comme lesbienne ;
- « **G** » comme gay, pour homosexuels masculins ;
- « **B** » comme bisexuel-le.

D'autres se réfèrent à l'identité sexuée ou de genre des personnes :

- « **T** » comme trans ou transgenre : personne qui a adopté un parcours de transition d'un genre à l'autre ;
- « **Q** » comme queer (« bizarre, de travers, peu commun » en anglais) : personne qui n'adhère pas à la binarité des genres et des sexualités ;
- « **I** » comme intersexué-e-s : personne naissant avec des attributs physiques ou biologiques appartenant aux deux types de sexe, que la médecine ne reconnaît dans aucun des deux sexes, femme ou homme.

Notre projet : une nouvelle étape des libertés et de l'émancipation personnelles

Projet d'égalité et de liberté, la 6e République marquera une nouvelle étape des libertés et de l'émancipation de chaque personne.

La nouvelle Constitution sera la garantie des droits et des libertés personnels.

Le Peuple se donne ces lois fondamentales pour qu'elles ne soient pas remises en cause constamment. Ce socle est constitué non seulement des nouveaux droits collectifs, civils et politiques, mais aussi des droits des personnes dans leur propre vie, dans leur quotidien et leur identité. L'émancipation collective repose sur l'émancipation individuelle, et c'est ce point de départ qu'entend donner la France insoumise en accordant des droits nouveaux aux citoyennes et citoyens.

De quels principes parlons-nous ?

- **La libre disposition de soi, de son corps et de son esprit, et ce, de la naissance à la mort**, c'est-à-dire le droit de définir sa propre identité de genre et de la voir reconnue par les pouvoirs publics et dans tous les aspects de la vie quotidienne, mais aussi le droit de choisir sa fin (« le droit d'éteindre la lumière »).
- **L'égalité femmes-hommes.**
- **La protection des amours entre personnes, dans leur diversité** : c'est le consentement qui fait loi.
- **La laïcité, condition de la liberté de conscience de chacun**, de l'égalité et de la fraternité entre tous les citoyens quelle que soit leur option philosophique ou spirituelle, y compris l'athéisme.
- **L'inscription de ces droits dans un projet plus large d'émancipation sociale**, dans le travail, la culture, les loisirs, le sport, l'éducation tout au long de la vie... au travers de services publics de qualité.

Nos propositions : de nouveaux droits personnels, de la naissance à la mort

1. Reconnaître le droit à la non-binarité du sexe et du genre

Les personnes intersexuées sont des personnes nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques, chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins. À leur naissance, elles et ils ne sont ni entièrement femme, ni entièrement homme. Les personnes intersexuées subissent des discriminations dans leur vie quotidienne mais aussi des atteintes à leur intégrité physique (mutilations à la naissance, traitements hormonaux non consentis...). Par ailleurs, **l'assignation sociale à un genre déterminé ne se justifie pas face à ces diversités individuelles** et relève de l'identité personnelle et privée. Nous proposons :

- D'en finir avec les mutilations des enfants intersexués à leur naissance, les traitements hormonaux et les stérilisations non consenties sur les personnes intersexuées.
- D'abandonner la notion pathologique de « trouble du développement sexuel » légitimant les interventions médicales irréversibles non consenties.
- D'accorder le droit au libre choix du genre durant sa vie incluant le droit à la non-binarité de l'identité de genre, au « non-conformisme de genre » dans tous les aspects de sa vie.

2. Permettre le changement d'état civil libre et gratuit

L'identité de genre se réfère au genre auquel une personne éprouve le ressenti profond d'appartenir (Principe de Yogyakarta, ONU, 2006). C'est une construction sociale et une expérience intime pouvant conduire les personnes transgenres à opérer des transitions sociales et corporelles. Des textes de l'ONU, du Conseil de l'Europe et, en France, du Défenseur des droits et de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) prônent le principe de liberté et d'autodétermination par et pour les personnes, sans intervention médicale, mais aussi sans verrou judiciaire. La France reste loin d'avoir adopté de tels dispositifs, instaurés par l'Argentine, le Danemark ou récemment la Norvège. Nous défendons les propositions suivantes :

- **Inscrire le droit à l'identité de genre dans les droits humains inaliénables** protégés par la Constitution de la 6e République. Il en découlera le droit au changement de la mention du sexe à l'état civil, librement et gratuitement devant un officier d'état civil, sans condition médicale.
- Reconnaître le libre choix des parcours médicaux de transition, sur la base du consentement éclairé, avec le maintien des remboursements en France et à l'étranger.

3. Droit des femmes à disposer de leur corps :

IVG et PMA pour toutes !

Le droit des femmes à disposer de leur corps est une dimension fondamentale de l'émancipation humaine. Depuis les conquêtes de la contraception et du droit à l'avortement, les droits sexuels et reproductifs des femmes, dégagés de toutes considérations marchandes ou de non-consentement, se fondent sur la dissociation entre, d'une part, la liberté de choisir sa sexualité et de vivre son orientation sexuelle et, d'autre part, la liberté de choisir de procréer ou de ne pas procréer. Nous proposons donc :

- **D'inscrire dans la Constitution le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)** parmi les droits fondamentaux.

- **D'étendre le droit à la procréation médicalement assistée (PMA)** à toutes les femmes, seules ou en couple lesbien, avec prise en charge par la Sécurité sociale, comme cela existe actuellement pour une femme en couple avec un homme.

Des compléments sont précisés dans le livret de la même collection "Égalité femmes-hommes : abolir le patriarcat".

4. Garantir la santé sexuelle et reproductive

Le Sida n'est pas « derrière nous ». En France, il y aurait près de 30 000 personnes séropositives qui ne connaissent pas leur statut sérologique. Il manque des moyens pour la santé ainsi que la volonté politique pour éduquer, dès l'école, à la santé sexuelle. Il manque aussi une politique d'incitation au dépistage de grande ampleur. Nous proposons de :

- **Lutter efficacement contre les infections sexuellement transmissibles (IST)**, en prenant en compte la diversité des orientations et des comportements sexuels ou amoureux. Il faut s'adresser aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes qui ont des taux d'incidence au VIH très supérieurs à la moyenne, notamment chez les jeunes.
- **Développer aussi la prévention VIH** et la santé sexuelle sur les différentes personnes cibles (en prison, prostitué·e·s, usagers de drogues avec seringues...), et notamment la prophylaxie préexposition (PrEP), qui est une stratégie de réduction du risque de contracter le VIH basée sur l'utilisation d'un médicament antirétroviral à prendre au cours d'une période d'exposition à un risque de contamination.
- Prévenir les suicides des personnes LGBT par une campagne active des agences de santé publique.
- Garantir les droits des patient·e·s ; rembourser à 100 % les soins de santé prescrits ; instaurer un pôle public du médicament pour faciliter l'égal accès aux traitements face aux laboratoires privés.
- Augmenter la sécurité transfusionnelle par des critères d'ajournement au don de sang fondés rationnellement et scientifiquement.

5. Permettre la filiation universelle

Les fondements du droit de la filiation doivent être l'engagement et le projet parentaux. **Le mode de procréation, les liens génétiques, le genre et le lien matrimonial des parents ne seront plus des conditions de reconnaissance des droits parentaux.** Nous soutiendrons les propositions suivantes :

- Généraliser le mode existant de la reconnaissance comme moyen d'établissement de la filiation, que les parents soient unis par un mariage, un PACS, en concubinage ou pas.
- En finir avec la fiction de la « présomption de paternité » obsolète, car uniquement applicable dans le cadre du mariage, et l'obligation d'adopter leurs propres enfants pour les parents sociaux.
- Compléter, parce que les enfants n'ont pas à subir les décisions de leurs parents, la liste des discriminations visées à l'article 1er de la loi no 2008-496 du 27 mai 2008 et aux articles 225-1 et 225-2 du Code pénal, pour que soient ajoutés un 24e et un 25e critère prohibant la discrimination en raison des conditions de conception et des conditions de naissance.

6. Droit de vivre dans la dignité, sans discrimination

. **Créer un Commissariat de l'égalité** reprenant notamment les missions de l'actuel DILCRAH (Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) pour combattre toutes les discriminations (racistes, sexistes, contre les personnes LGBTI ou en situation de handicap...) en lien avec les préconisations du Défenseur des droits, et qui sera doté d'un corps d'inspecteur·trice·s avec pouvoir non seulement d'alerte, mais aussi de sanctions (judiciaires, économiques).

. **Lutter contre les discriminations en milieu scolaire** : favoriser les agréments pour les associations LGBTI en milieu scolaire, octroyer des moyens, introduire les « ABCD de l'égalité » qui ont été ajournés.

. **Lutter contre les discriminations en milieu professionnel** : sensibiliser les acteur·trice·s de la relation de travail mais aussi parvenir à l'unicité du Code du travail et des moyens des inspecteur·trice·s du travail ; organiser des formations professionnelles intégrant les luttes contre les discriminations : police, justice, intervenant·e·s sociaux, éducateur·trice·s, milieu carcéral, etc.

Des compléments sont précisés dans le livret de la même collection « Contre le racisme et les discriminations, faire vivre l'égalité ».

7. Personnes LGBTI étrangères : non aux discriminations croisées !

. Mettre fin, de façon assumée et publique, aux discriminations au mariage pour tou·te·s concernant les onze nationalités exclues (Pologne, Bosnie, Monténégro, Serbie, Kosovo, Slovénie, Maroc, Tunisie, Algérie, Cambodge et Laos).

. Ne pas faire d'entrave, dans les consulats, à l'octroi de visa pour les membres des couples binationaux en union libre ou désireux de se lier par un PACS ou un mariage.

. Développer l'asile pour les personnes LGBTI persécutées dans leurs pays.

. Faire avancer au niveau européen la directive globale et universelle contre toutes les discriminations, bloquée depuis 2004 par les gouvernements conservateurs.

. Mettre fin à la situation des transgenres « deux fois sans-papiers », condition nécessaire pour permettre leur intégration sociale et économique.

8. Droit de mourir dans la dignité : l'ultime liberté

Pouvoir choisir sa propre mort répond à un souci de dignité et à un choix philosophique personnel. Tant que le dispositif est encadré pour garantir un jugement conscient, réitéré et sans contrainte, c'est la dernière des libertés que peut exercer un être humain. Il est ainsi appliqué en Suisse. Les différentes lois Leonetti sur la fin de vie depuis 2005 n'ont pas mis les personnes au centre de la décision, en prévoyant même le dispositif inhumain de la sédation profonde. Nous proposons les mesures suivantes :

- **Constitutionnaliser le droit de mourir dans la dignité.**
- **Instaurer dans la loi le droit à l'aide à mourir.**
- **Rendre les directives anticipées opposables au corps médical.**
- Développer les moyens pour l'hôpital public et l'aide sociale : l'effectivité de ce droit et l'absence d'abus dépendent aussi de la qualité du service public de la santé.
- Étendre le bénéfice de la pension de réversion au conjoint survivant des couples pacésés.
- Le droit à « pourvoir aux funérailles » du partenaire survivant sera sécurisé.

« Le premier droit est celui d'exister, la première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là. »

Maximilien Robespierre

Notre constat : des concitoyens délaissés par la République

Le pays des droits de l'homme et du citoyen est un mauvais élève concernant les droits des personnes en situation de handicap. Les mots qui peuvent décrire leur situation aujourd'hui sont : exclusion, maltraitance, invisibilité politique, manque de perspectives.

Chaque personne qui est confrontée au handicap peut se sentir isolée, seule, face au regard des autres et à la dureté du monde qui l'entoure.

La perte d'autonomie est une question de solidarité républicaine. **Plusieurs millions de personnes déclarent avoir des difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes.** A ce chiffre, il faut ajouter non seulement les enfants, mais aussi les personnes âgées dont la perte d'autonomie rejoint souvent les besoins des personnes en situation de handicap.

Le handicap n'est pas une caractéristique des personnes qui sont concernées. Il est le fruit d'une situation entre les individus et leur environnement. Ainsi, l'Organisation des Nations unies précise que *« le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »*.

L'universalisme républicain accorde des droits égaux à toutes les personnes, en tant qu'êtres humains. C'est ce grand principe qui fonde notre action. Il est tiré de l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Les hommes naissent libres et égaux en droits » et se retrouve dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement » (article 10) et « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (article 11).

Le fonctionnement actuel du Comité interministériel du handicap est défaillant. Le pouvoir du ministère en charge des personnes en situation de handicap est trop faible et les avis formulés par le Conseil national consultatif des personnes en situation de handicap ne sont que peu pris en compte. **Il n'y a pas de volonté politique d'une réelle inclusion de ces citoyen-ne-s dans la solidarité nationale.** La France est constamment signalée par les instances internationales en raison de violations répétées aux accords internationaux sur le handicap.

Pourtant, le nombre de personnes en situation de handicap ne cesse de croître : plus de 10 millions de Français-e-s sont ainsi concernés. Que cela soit à la naissance ou à la suite d'accidents du travail, de la route ou domestiques, ou encore de maladies invalidantes, nombre de nos concitoyen-ne-s découvrent chaque année la réalité du quotidien des multiples situations de handicap.

Les inégalités sont criantes en matière d'éducation, de formation professionnelle, de logement et de travail. Ce à quoi s'ajoutent l'alourdissement du coût de la vie et le défaut de prise en charge adaptée.

En outre, près de 350 000 élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement en 2014, dont 78 000 en établissements spécialisés. Mais elles et ils ne sont que 28 000 auxiliaires et 41 000 titulaires de contrats aidés à pouvoir les accompagner. C'est pourquoi environ 20 000 enfants restent sans solution d'appui. Les annonces récentes du Plan Autisme et des services d'éducation spécialisée ne sont pas à la hauteur des besoins.

En ce qui concerne les travailleur-se-s en situation de handicap, le quotidien aussi est difficile. Elles et ils sont deux fois plus au chômage que les autres travailleur-se-s (taux de chômage respectifs à 21 % et 10 %) et passent également 2,5 fois plus de temps au chômage.

En matière d'accessibilité des lieux publics, François Hollande a remis en cause, via l'ordonnance du 26 septembre 2014, les maigres acquis obtenus ces dernières années, en retardant les délais de mise aux normes des établissements publics et en multipliant les dérogations de convenance. Pourtant, la loi du 11 février 2005 prévoyait déjà des dérogations en cas d'impossibilité technique d'y parvenir, en cas de coût manifestement trop élevé ou pour les bâtiments historiques.

Quand il est difficile de trouver un salaire, la solidarité essaie d'assurer un niveau de vie décent en proposant des revenus de remplacement via les minima sociaux. En 2012, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) s'élevait à 776,59 € pour atteindre 808,46 € en 2016, soit à peine plus de 30 € d'augmentation en cinq ans ! L'austérité a des effets néfastes pour les plus fragiles. Les deux compléments monétaires, qui ne peuvent être perçus que par un petit nombre de personnes tant les conditions sont drastiques, n'ont de leur côté connu aucune revalorisation depuis plus de cinq ans. Quant à la pension minimale d'invalidité, elle ne s'élève qu'à 284 €.

Par ailleurs, le nombre de demandes de prestations de compensation du handicap croît régulièrement, traduisant la volonté des citoyen-ne-s en situation de handicap, y compris très lourdement, de vivre à domicile. **Le placement en institution ne devrait relever que d'un choix.** L'austérité généralisée, à l'échelle nationale comme à l'échelle départementale, conduit à remettre en cause le droit à la vie la plus autonome possible de ces personnes. Et les suppressions d'aides conduisent certain-e-s à être orienté-e-s en institution médicalisée, contre leur volonté première. Il arrive même que certain-e-s enfants ou adultes n'aient aujourd'hui aucune solution, au point de devoir être exilé-e-s vers la Belgique.

Aujourd'hui, la majorité de la recherche liée aux questions de handicap est non seulement cloisonnée, mais aussi centrée sur une vision médicalisée et réhabilitatrice. Ainsi, l'emploi des personnes en situation de handicap est trop souvent vu sous l'angle médical. En réalité, le handicap n'est ni une maladie ni un mal que l'on soigne. Le handicap est une situation. Pas une essence !

Notre projet :

garantir l'autonomie par la solidarité

Non, le handicap n'est pas une affaire privée. C'est d'abord une affaire publique.

Celle de la dignité des personnes en situation de handicap, de leur liberté, de l'égalité entre les êtres humains.

Le plan de lutte contre les obstacles au travail et dans les espaces publics a été trop de fois repoussé. La prise en compte du handicap est trop souvent reléguée au second plan ou noyée parmi d'autres thèmes comme la dépendance ou la maladie. Une personne en situation de handicap n'est pas plus que quiconque réductible à son handicap.

Instaurer la citoyenneté pleine et entière, c'est donc insister sur le lien avec l'environnement. Pour garantir cette cohérence, il faut choisir ses mots. Nous préférons œuvrer « pour l'autonomie » qu'aider à résoudre la « dépendance », c'est-à-dire substituer à la notion de « prise en charge » celle de « prise en compte ».

Nos objectifs fondamentaux appellent ainsi la nécessité de lutter contre les obstacles environnementaux, c'est-à-dire culturels, sociaux, législatifs, réglementaires, et architecturaux afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux droits généraux de tout-e citoyen-ne, et notamment le droit à la liberté effective de circuler avec une autonomie maximale, de s'instruire, de travailler, et le droit à pouvoir bénéficier d'un revenu décent.

En premier lieu, réduire les situations de handicap vécues au quotidien par plusieurs millions de nos concitoyen-ne-s impose **une politique interministérielle parfaitement coordonnée**, ce qui n'a jamais été le cas.

La deuxième mesure immédiate sera **la réforme de la loi du 11 février 2005** pour redéfinir les mesures visant l'accès à une citoyenneté pleine et entière.

Enfin, **il s'agit de prévenir les situations de handicap tout en garantissant les services publics** au même niveau que pour le reste de la population. Education, emploi, déplacements, prestations sociales, vie politique, etc., ce sont toutes les dimensions de la citoyenneté qu'il s'agit d'égaliser.

Nos propositions : pas d'obstacle aux personnes en situation de handicap

1. Prévenir le handicap

- Renforcer le suivi médical durant les grossesses, en particulier pour les femmes exerçant des travaux pénibles, et lors de l'accouchement.
- Faire respecter la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour réduire le risque d'accident du travail au sein des entreprises, renforcer l'indépendance de la médecine du travail, et renforcer les capacités de l'Inspection du travail.
- Aider au développement de la recherche en matière de sécurité automobile et renforcer les mesures de sécurité routière.

2. Assurer le droit à l'éducation

- Il importe de réaffirmer ce droit fondamental et constitutionnel d'accès à l'éducation, au sens large du terme, et ce, tout au long de la vie de la personne.
- Inclure un volet « Handicap » dans la formation des enseignant-e-s afin qu'elles et ils soient en mesure de répondre aux particularités de tous les enfants.
- Créer, dans l'enseignement primaire et secondaire, autant de classes Ulis (Unité locale d'inclusion scolaire) que nécessaire pour la scolarisation des enfants encore « sans solution », mais en renforçant l'efficacité de leur rôle de « passerelles » vers une véritable inclusion au sein des écoles ordinaires.
- Rouvrir et développer dans l'enseignement primaire autant de Rased (Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) que nécessaire pour soutenir la scolarisation d'enfants rencontrant des difficultés.
- Rouvrir les cursus de formation d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour pourvoir les postes nécessaires dans les classes Ulis, les Rased, les établissements et services médico-éducatifs.
- Décloisonner définitivement le secteur de l'Éducation nationale et le secteur médico-social, et développer la mise à disposition d'enseignant-e-s spécialisé-e-s au sein des établissements médico-éducatifs pour les enfants ne pouvant intégrer une classe « ordinaire ».
- Répondre à l'accompagnement de ces élèves par la création du nombre ad hoc de postes de titulaires d'auxiliaires de vie scolaire formé-e-s et diplômé-e-s (création d'un diplôme d'AVS).
- Prendre en compte l'inclusion individuelle de ces élèves dans le calcul des effectifs de la classe.
- Développer en nombre suffisant les supports pédagogiques nécessaires adaptés aux particularités de ces enfants (enseignement bilingue LSF (langue des signes française), communication alternative et augmentée, etc.), mais aussi permettant la transmission du patrimoine représenté, par exemple, par la « Culture sourde ».
- Construire un plan suivant les recommandations de l'ONU pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

3. Garantir le droit à l'emploi

- Mettre fin au désengagement financier de l'Etat via le retour à sa mission de traitement administratif des dossiers des travailleur-se-s.
- Pourvoir chaque département d'un centre de préorientation, en relation avec la Maison départementale des personnes en situation de handicap, contribuant à l'orientation professionnelle des travailleur-se-s confronté-e-s à des situations de handicap.
- Favoriser l'emploi des travailleur-se-s handicapé-e-s aux compétences reconnues, via l'embauche, si nécessaire, d'un-e salarié-e à temps équivalent en charge de leur accompagnement professionnel (comptant pour « unité bénéficiaire », notamment sous la forme de contrat Jeunes ou dans le cadre du service citoyen obligatoire).
- Assurer la cohérence des actions du service public de l'emploi et des organismes de placement spécialisé pour dynamiser l'emploi des travailleur-se-s, via un dispositif de pilotage incluant l'Etat et les fonctions publiques, le service public de l'emploi et le secteur médico-social, l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et les partenaires sociaux.
- Renforcer la formation professionnelle en développant l'alternance entre travail « dans les murs » et travail « hors les murs ».
- Renforcer les contrôles dans les établissements spécialisés (type Esat –Établissement et Service d'Aide par le Travail) et y appliquer le droit du travail, par le renforcement des effectifs de l'Inspection du travail.

4. Permettre l'accessibilité partout

- Atteindre enfin l'objectif « 0 obstacle » : tolérance 0 contre les entraves. Les préfets pourront se substituer aux maires pour imposer les travaux et fermer les bâtiments privés ne respectant pas la loi, et imposer un plan de mise en accessibilité des transports (trains intercity notamment).
- Rendre obligatoire la formation initiale et continue des architectes et des professionnel-le-s du cadre bâti à l'accessibilité pour tous et au design universel.
- Systématiser la mise en place de commissions municipales d'accessibilité, notamment en ce qui concerne le logement, la voirie, les lieux de sport, de loisirs et de tourisme.

5. Garantir un niveau de vie décent

- Augmenter l'Allocation aux adultes handicapés (808 € mensuels de base aujourd'hui) au niveau du smic pour les personnes reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales.
- Revaloriser le taux des pensions d'invalidité dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités, pour les personnes relevant des 2e et 3e catégories de la Sécurité sociale.

6. Répondre aux besoins quotidiens de l'accompagnement

- Créer un véritable métier de l'accompagnement par une formation ad hoc et un salaire de base fixé au-delà des minima actuels, ce qui implique une revalorisation décente des tarifs horaires accordés aux personnes en situation de handicap.
- Revenir sur la définition de l'obligation familiale et revaloriser l'aide apportée dans ce cadre par l'aidant-e familial-e, grâce à la création d'un véritable statut de l'aidant-e, incluant la reconnaissance du droit au répit, afin d'assurer à la personne un minimum d'indépendance et de dignité.
- Permettre aux parents de pouvoir bénéficier d'aménagements horaires dans le cadre du travail et faciliter ainsi les modes de garde de leurs enfants et leur insertion professionnelle.
- Créer des places en établissements médico-sociaux et favoriser les établissements à taille humaine, avec la présence obligatoire d'éducateur-trice-s dont le métier sera revalorisé et développé et aux règles strictes de bientraitance (en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé).
- Renforcer la formation des personnels concernant la bientraitance et les différentes pathologies et lutter contre la maltraitance en l'inscrivant au Code pénal.
- Mettre en œuvre la prise en charge par la Sécurité sociale des frais de psychomotricien-ne, d'ergothérapeute, et de psychologue, et de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne chaque fois que de besoin.
- Mettre en œuvre des plans cohérents et financés (Plan Polyhandicaps, Plan Autisme, Maladies rares...), de façon à adapter le mieux possible les prises en charge, les lieux d'accueil et les modalités de soins.

7. Faire face aux situations de vulnérabilité

- Faire de la situation des femmes en situation de handicap une urgence politique. Les accès aux soins et à la santé, à la maternité, à la vie de famille, à une formation puis un emploi sont véritablement des obstacles du quotidien qui sont d'autant plus aggravés pour les femmes.
- Créer les conditions d'un débat républicain autour de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, en y intégrant une réflexion sur la parentalité.

8. Faire l'égalité politique

- Rendre véritablement accessibles les élections en appliquant le concept d'accessibilité universelle à l'ensemble du dispositif d'une campagne électorale. Les meetings, programmes, matériels et lieux de vote doivent être rendus accessibles.
- Défendre la visibilité effective dans tous les domaines, que ce soit la culture, les médias, et la politique.

ÉMANCIPATEUR ET LIBÉRÉ DE L'ARGENT

« Dans le sport, nous devons choisir entre deux conceptions :

– la première se résume dans le sport spectacle et la pratique restreinte à un nombre relativement petit de privilégiés ;

– selon la seconde conception, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création du champion, c'est du côté des grandes masses qu'il faut porter le plus grand effort.

Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité ».

Léo Lagrange, discours du 10 juin 1936

Notre constat : le sport malade de l'argent

Clubs de football surendettés, mécènes milliardaires, marchandisation des sportives et sportifs et de leurs performances, affaires de dopage, paris truqués, publicités aux montants mirobolants, le « sport business » est généralisé.

Ce système démontre régulièrement l'incapacité des logiques de marchandisation à répondre à l'intérêt collectif. Face à cette dérive néfaste et contraire à la philosophie historique du sport, il est urgent d'en rappeler le sens et le message premier.

Depuis l'Antiquité, le sport est avant tout une pratique du corps et de l'esprit, un élément fondamental de l'éducation, de la formation, de la culture et de la vie sociale. Il est aujourd'hui à la « croisée des chemins ». L'effet loupe opéré par sa médiatisation toujours plus importante, les enjeux politiques et économiques dont il fait l'objet et sa popularité lui confèrent une place centrale dans notre stratégie de changement.

La politique sportive est aujourd'hui souvent réduite à la course à l'accueil des grandes compétitions internationales. Paris s'est engagé pour accueillir les Jeux olympiques de 2024. Mais pour faire quoi ? Dépenser à perte des milliards d'euros dans des infrastructures et offrir quinze jours de publicité aux multinationales sponsors ? **Pendant ce temps, tant de clubs et tant d'associations sportives populaires luttent pour leur survie.**

Plus que jamais, la philosophie et le modèle français de développement du sport et des activités physiques sont remis en cause par leur marchandisation et par l'imposition du paradigme néolibéral (financiarisation, corruption, précarisation).

Dans sa pratique comme dans son organisation, le sport est de plus en plus marqué par de fortes inégalités. Ainsi, on observe les faits suivants :

- **85 % de la couverture médiatique est dédiée aux sports masculins** et les femmes sont sous-représentées dans les instances dirigeantes du sport : 11 d'entre elles seulement sont à la tête d'une fédération sportive (sur 116, alors qu'elles représentent 15 % des cadres des fédérations, 15,5 % des conseiller-e-s techniques régionaux, 18,3 % des nationaux et 11,1 % des entraîneur-euse-s nationaux).
- **Une fracture se creuse entre le sport amateur, de loisir, populaire, et le sport professionnel.**
- **Les besoins des populations en situation de handicap et autistes sont insuffisamment pris en compte.**
- **Les complémentarités entre bénévoles et encadrement salarié sont insuffisamment exploitées**, ce qui se traduit par un déficit de structuration et de pérennisation « professionnelles » des associations sportives (en matière d'emplois), ainsi que par une mauvaise reconnaissance et une insuffisante valorisation de l'engagement bénévole.
- **Les équipements sportifs de proximité, lorsqu'ils existent, souffrent d'une certaine vétusté, d'une relative inadaptation et d'un renouvellement insuffisant** (plus de 300 000 structures dont la moitié arrive en fin de vie).
- **Le modèle économique doit être repensé et redéfini**, s'agissant aussi bien du sport amateur et de loisir (gestion et exploitation des équipements, licences, emplois) que du sport professionnel (partenariats public-privé pour la construction, la rénovation et la gestion d'équipements, subventions publiques, politique de l'offre et non de la demande).
- **La direction, la gouvernance et le mode de gestion sportifs territoriaux méritent également une remise à plat.**

En outre, les enjeux environnementaux s'imposent aujourd'hui dans le sport, du fait des impacts négatifs engendrés par sa marchandisation et par la multiplication des événements et des pratiquant-e-s (empreinte carbone directe et indirecte, consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, prégnance sur les milieux et perturbations des écosystèmes, etc.). Au minimum, le sport doit s'adapter ; mieux encore, il doit anticiper les évolutions des sites et des supports de pratiques en repensant sa philosophie, ses fonctions, ses objectifs et en innovant en termes de matériel et d'équipements.

La rigueur budgétaire encourage le mélange de financements publics et privés dans l'investissement ou le fonctionnement de certaines structures sportives. Ce phénomène s'effectue au détriment des citoyen-ne-s et au bénéfice des firmes sous la forme du « nommage » (naming en anglais), nouvelle ingérence de la finance consistant à donner le nom d'une marque ou d'une entreprise à un équipement sportif en contrepartie d'une redevance. **Les multinationales profitent du sport pour faire des profits, imposer leurs règles et signer des contrats juteux**, les risques étant toujours assumés par la puissance publique (État et collectivités) : c'est le modèle inefficace du « partenariat » public-privé, outil d'expropriation masquée des citoyens. Nous assistons bien à une privatisation des bénéfices et à une socialisation des pertes, de tels montages conduisant en outre à transformer les équipements d'intérêt général en centres commerciaux rentables où le sport ne tient qu'une place secondaire.

Cette dynamique ne concerne pas seulement quelques grands stades, mais le cœur même du mouvement sportif. C'est ce dont témoigne l'exemple de l'Insep (Institut national du sport de l'expertise et de la performance) dont la rénovation et une partie de la gestion ont été confiées aux groupes Vinci, Accor et Casino, et dont les missions ont été recentrées exclusivement sur le très haut niveau. **Le mouvement sportif est en voie d'être dépossédé de ses meilleurs outils de formation et déconnecté de ses missions éducatives et sociales.**

La redéfinition progressive des missions des Creps (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives, anciens centres d'éducation populaire et de sport), créés pour être à la fois des lieux de formation des cadres de l'éducation populaire, d'entraînement des sportifs de haut niveau, de recherche et de développement, devenus simples campus de l'excellence olympique, est le symbole d'une telle évolution, dont la conséquence ne pourra être que de couper l'élite du haut niveau de la masse des pratiquants, c'est-à-dire de sa base et de son vivier.

LES CHIFFRES DU SPORT EN FRANCE :

« L'essentiel n'est pas qu'il y en ait un qui brille mais que des millions qui fassent »

(Jean-Luc Mélenchon, avril 2017)

Le mouvement sportif est la plus grande force associative française avec ses 16 millions de licencié·e·s sportif·ve·s, son réseau de clubs, ses salarié·e·s, ses 3,5 millions de bénévoles dans 180 000 associations affiliées à des fédérations membres du Comité national olympique sportif français (CNOSF).

Ce mouvement représente :

- **116 fédérations sportives agréées** par les ministères des Sports et de la Jeunesse, avec un budget de 190 millions d'euros apportés par l'État, 13,4 milliards d'euros d'investissements apportés par les collectivités locales et territoriales et 260 millions d'euros budgétés dans le cadre du Centre national du développement du sport (0,15 % du budget de l'État est consacré au soutien à la politique sportive) ;
- **274 000 emplois, 317 000 associations**, soit 24 % des associations françaises, la valorisation du bénévolat étant estimée à 7,5 milliards d'euros ;
- **plus de 47 milliards d'euros en 2015** (bénévolat compris) soit 37 milliards d'euros de richesse générée par le sport (environ 1,8 % du PIB) ; une croissance de 2 % par an en moyenne de l'économie du sport dans le PIB ; des droits de retransmission de 11 milliards d'euros avec une variation de plus de 45 % entre 2007 et 2015 ;
- **35 millions de Français·e·s** (de plus de 15 ans) qui déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique durant l'année ;
- **253 euros par an** dépensés par chaque ménage français dans des articles de sport ;
- **23,5 millions de personnes qui pratiquent une activité physique** au moins une fois par semaine (49 % de la population).

Le ministère des Sports connaît d'ailleurs lui-même une sorte de privatisation : le remplacement en 2006 du Fonds national de développement du sport (FNDS) par le Centre national du développement du sport (CNDS) n'a pas été qu'un changement de nom, mais a entériné une profonde réorientation. Créé en 1979 et abondé par un prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux, puis des retransmissions télévisées via la « taxe Buffet » sur les contrats entre les fédérations sportives et les chaînes de télévision, il avait initialement pour but le développement du sport pour tou·te·s. Or, il est devenu un outil de justification au service du désengagement de l'État - celui-ci délaissant le budget consacré au sport – et de la légalisation, en 2010, des paris en ligne, censée alimenter ses ressources.

Notre projet :

la pratique sportive populaire et émancipatrice

Le sport et les activités physiques donnent vie aux principes de solidarité et d'émancipation collective.

Fidèles à cela, nous voulons construire une politique sportive ambitieuse pour tous et toutes, quelles que soient nos origines sociales ou culturelles.

Le sport jouera un rôle positif dans la société s'il est réinvesti par les forces progressistes et humanistes. Ce changement profond nécessite un État résolument engagé dans l'ensemble du milieu sportif avec des objectifs d'éducation, de santé, d'accessibilité, de proximité, d'égalité femmes-hommes, d'ouverture intergénérationnelle et de fraternité. Il nécessite de mettre à contribution tous les acteur-trice-s du sport sur les territoires, dans le respect de la voix de tou-te-s les usager-e-s, adhérent-e-s et licencié-e-s.

À rebours de la logique libérale, qui sanctifie la compétition et fétichise le résultat, nous considérons le sport comme relevant d'une mission de service public. La France est d'ailleurs la seule grande nation européenne à avoir construit le sport comme un service public, l'État se donnant pour mission de contrôler et de « moraliser » les activités des fédérations.

À ce titre, nous voulons définitivement sortir le sport des logiques de marché, de concurrence et de marchandisation extrême, afin de permettre à chacun-e de développer ses capacités créatrices et l'estime qu'il a de lui-même dans le respect des autres. Cette ambition n'est d'ailleurs aucunement incompatible avec un enthousiasme authentique pour les joies et beautés du spectacle sportif ; mais nous sommes convaincus que la fabrique de champions ne peut s'enraciner que dans une pratique populaire et massive.

L'accès au sport et à l'activité physique de son choix doit être garanti à toutes et tous, et ce, tout au long de la vie, quel que soit ses revenus, son sexe, son âge, sa couleur de peau, son attachement ou non à un culte. Sans relâche, nous agissons contre les discriminations, le racisme et la xénophobie, qui n'ont pas leur place dans notre société (voir les livrets thématiques correspondants dans la même collection). Le sport doit être reconnu par la République comme un droit pour toutes et tous, de la même façon que les droits à la culture, à la santé, au travail ou au logement. Si le droit à l'accès aux services publics dans d'égalles conditions (desserte et tarifs) est l'un des fondements de l'État républicain, cette exigence concerne les équipements sportifs au même titre que les services postaux ou de transport.

Notre projet sera de faire du « sport santé » un élément essentiel du bien-être de l'humain. Ainsi, nous promouvoir le sport par ordonnance et soutiendrons le développement des pratiques sportives faisant l'objet d'une prescription médicale.

La construction et la rénovation publiques d'équipements sportifs devront désormais répondre à des contraintes environnementales fortes, en termes d'énergies renouvelables notamment.

Notre projet est en rupture avec les politiques d'austérité des gouvernements successifs, qui ont mis à genoux les collectivités locales et territoriales, la baisse sans précédent des dotations ne permettant plus aux communes d'assurer l'effectivité de ce droit fondamental. Nous garantirons l'accès égal aux activités sportives, en concentrant l'effort d'équipement aux abords des établissements scolaires. L'accès au sport et aux activités physiques ne doit pas être une question de chance ; il y va bel et bien d'un droit véritable.

Les spectateur-trice-s et les supporters sont les vecteurs incontournables d'un sport populaire. La vitalité du sport français passe aussi par ses tribunes ! Loin des caricatures et à rebours des mesures liberticides qui les visent, nous entendons nous appuyer sur les associations de supporters en leur donnant un vrai statut et une capacité d'action dans les institutions sportives. La logique de responsabilisation collective doit être le maître mot pour atteindre nos ambitions d'un sport libéré de la présence scandaleuse de l'argent, pour faire renaître le sport-culture, le sport-spectacle, le sport responsable et solidaire.

Nos propositions : vive le sport populaire !

1. Remettre l'humain au centre des institutions sportives

- **Renforcer les moyens accordés aux missions de sports et loisirs**, en lien direct avec les politiques de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire, avec ses services déconcentrés et ses établissements publics, réalisant leurs missions sur l'ensemble du territoire.
- Établir une répartition plus claire des compétences entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé en réaffirmant l'unité du mouvement sportif.
- Consacrer la place des licencié·e·s dans les choix sportifs et de gestion des fédérations pour les démocratiser.
- **Élargir la composition des fédérations sportives aux représentant·e·s des supporters** ; instaurer un conseil des supporters au sein des sociétés exploitant les clubs professionnels ; instituer un organisme national représentatif des supporters.
- Mettre en place une charte destinée aux organismes d'information et aux médias, afin d'exiger le respect d'un sport porteur d'une éthique et de missions éducatives.
- Augmenter la « taxe Buffet » sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision, afin notamment de financer le développement et la structuration du sport amateur.
- **Renforcer les financements du CNDS** à travers l'augmentation de la taxe sur les mises de la Française des Jeux, en vue d'atteindre 2,25 % de prélèvement sans plafonnement de la recette fiscale, et l'appliquer aux opérateurs privés de paris en ligne qui devront contribuer dans la même proportion.
- **Rénover en profondeur la relation État-fédérations sportives** au travers de conventions d'objectifs liées aux olympiades, construites dans une logique de partenariat et non de guichet, faisant l'objet d'un contrôle renforcé.

2. Généraliser la pratique sportive

- **Réaffirmer le rôle des professeur·e·s d'EPS** dans la transmission d'une éducation physique obligatoire pour toutes et tous.
- **Recruter des éducateur·trice·s physiques ou sportif·ve·s** en nombre suffisant afin d'assurer les missions de rééquilibrage des territoires, de garantir l'accessibilité de la pratique sportive et la structuration pérenne des associations.
- **Élaborer un plan national d'urgence pour la construction et la rénovation des équipements sportifs** (stades, piscines et gymnases notamment), en partenariat avec les collectivités territoriales (dont les dotations seront « dégelées ») et dans le respect de normes environnementales fortes, pour réduire les inégalités et stopper la concurrence entre les territoires.
- **Garantir le droit d'accès au sport pour tou·te·s** par une mutualisation entre le sport de masse et le sport professionnel ; instaurer une solidarité financière sportive entre le monde professionnel et le milieu amateur et de loisir.
- **Développer le sport-santé** et l'activité physique adaptée sur ordonnance en formant les médecins.
- **Développer le sport comme moyen d'insertion professionnelle** et soutenir toutes les initiatives visant à faire du sport un vecteur de réinsertion des jeunes en difficulté en termes d'accès au travail, en s'appuyant sur des

acteur·trice·s associatif·ve·s et privé·e·s, et veiller à ce que ces dispositifs fassent une large part au public féminin et aux publics en situation de handicap.

- **Inciter au développement de la pratique de l'activité physique au sein des entreprises** et sur les lieux de travail en général.
- **Favoriser la gratuité** pour les populations modestes et promouvoir la fixation des coûts d'accès en fonction des revenus et de la taille des familles.
- Consacrer l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire en rendant obligatoire un module d'au moins douze séances chaque année comme composante du programme d'enseignement de l'école primaire, avec l'objectif que tous les enfants, à l'entrée en sixième, sachent non seulement lire, écrire et compter, mais aussi nager.
- Ériger le problème des effets délétères du chlore en problème de santé publique, en développant la recherche sur ses dangers réels et sur les alternatives possibles dans le domaine des désinfectants chimiques, voire sur une véritable alternative biologique et durable aux piscines traditionnelles.

3. Construire l'égalité dans le sport

- **Abroger le décret du 22 décembre 2004** qui fixe une liste des vingt-sept événements sportifs majeurs retransmis par les médias et édicter une nouvelle norme réglementaire exigeant que cette liste de compétitions importantes respecte la parité entre sport masculin et sport féminin et offre une meilleure visibilité aux sports non professionnels et aux handisports.
- **Encourager la parité dans toutes les organisations du monde du sport**, ainsi que des candidatures féminines à la présidence des fédérations françaises et dans les médias.
- **Garantir l'égalité entre le sport féminin et le sport masculin** y compris en matière de diffusion à la télévision.
- Faire du mouvement sportif, c'est-à-dire des fédérations et des clubs, des acteurs clefs de la mise en place d'un « contrat jeune », en les soutenant dans la création d'emplois et l'embauche de jeunes.
- **Élaborer une charte sur toutes les discriminations** étendue à tous les sports ; créer une journée et un plan national de lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme dans le sport.
- **Favoriser la mixité sociale dans les clubs** sous forme d'appel à projets nationaux, avec un accompagnement par les directions départementales de la cohésion sociale.

4. En finir avec le dopage et les trafics

- **Faire appel à des médecins indépendants** et mettre en place, sur le thème du dopage, une commission « vérité et réconciliation » sous l'égide du mouvement sportif.
- **Augmenter les moyens de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD)**, notamment en termes de prévention et de financement d'études épidémiologiques.
- Accentuer l'orientation du laboratoire national de lutte contre le dopage de Châtenay-Malabry vers la recherche, par exemple en l'adossant à un centre hospitalier et universitaire.
- Transférer le pouvoir de sanction des sportifs, des fédérations nationales à l'AFLD et mettre en place un mécanisme de modulation des sanctions en fonction du degré de coopération du sportif contrôlé positif, afin notamment de mieux remonter les filières de trafiquants.
- **Empêcher le trafic mondial des jeunes athlètes** en renforçant, sur ce sujet comme sur bien d'autres, la coopération internationale entre les États.

- Combattre la tricherie, les violences, la corruption, les manipulations sportives à l'échelle nationale, en renforçant les sanctions et les moyens d'investigation et en agissant aux niveaux européens et internationaux.

5. Libérer le sport de l'argent

- **Interdire le « nommage » et les partenariats public-privé** qui, sous leur forme actuelle, n'offrent à la partie publique aucune garantie, privatisant les bénéfices au profit de grands prestataires privés, toujours les mêmes, tout en faisant supporter les risques à la collectivité.
- S'opposer à de nouvelles collaborations entre le public et le privé en mettant fin au principe de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes et à l'appropriation commerciale des équipements et compétitions.
- **Interdire à tout sportif qui n'est pas fiscalement domicilié en France de participer à l'équipe nationale** dans le cadre des dispositions d'imposition des Français-es à l'étranger, refuser toute forme de défiscalisation et de réduction de cotisations sociales sur les revenus des sportifs professionnels.
- Accompagner les transformations des associations sportives qui le souhaitent en sociétés anonymes sportives professionnelles, avec un encadrement juridique et administratif renforcé, en privilégiant un nouveau modèle de statut de société coopérative à objet sportif sur l'exemple des sociétés coopératives d'intérêt collectif et dans la sphère de l'économie sociale et solidaire.
- **Taxer les transferts et les commissions des agent·e·s et des intermédiaires financier·e·s** afin de renforcer le soutien aux clubs amateurs, le développement des écoles du sport et des équipements sportifs de proximité ; encadrer le rôle et la rémunération des agent·e·s sportif·ve·s.
- Mener le combat, au niveau international, pour limiter les transferts qui ont transformé les sportif·ve·s professionnel·le·s en véritables marchandises.
- **S'appuyer prioritairement sur le mouvement sportif associatif pour organiser les plus grands événements**, nationaux, internationaux et développer une politique de coopération solidaire.
- Dans le cadre des grands événements, créer un comité de vigilance et de suivi avec expert·e·s/acteur·trice·s du sport associé·e·s à des citoyen·ne·s, des supporters et des spectateur·trice·s tiré·e·s au sort sur une base volontaire pour comparer les annonces aux réalisations effectives et donner quelques orientations.
- Ouvrir un large débat sur la place des sports électroniques, afin d'en apprécier les enjeux et, le cas échéant, de la réguler.

Notre constat :

le numérique détourné par les intérêts privés

Le numérique n'est pas simplement un secteur d'activité, mais une transformation profonde de nos modèles de production, de consommation, de démocratie...

Il permet de poursuivre l'idéal de création et de partage de valeur par tous et pour tous. Le développement des modes de consommation et de production collaboratifs ainsi que la multiplication des lieux alternatifs de création de valeur (fablabs, tiers-lieux, communs) sont là pour en témoigner. Plus profondément, les outils numériques peuvent être utilisés pour modifier nos manières de prendre des décisions collectivement, au niveau des entreprises, des territoires et de l'État, en permettant davantage d'inclusion et de participation.

Nous assistons toutefois à un mode de développement des services numériques à la fois inégalitaire et insoutenable aux niveaux social et écologique.

La fracture numérique entre les grandes et les petites entreprises ne cesse de se creuser, conduisant à une logique de captation massive de la valeur par des grandes plateformes – souvent étrangères. Ces mêmes plateformes, qui ont recours à des logiques d'optimisation fiscale agressives à des niveaux inégalés, sont souvent le fer de lance d'une dérégulation sociale très importante. Elles organisent, au nom de la « flexibilité » et de « l'économie collaborative », de nouvelles formes de précarisation. **Le dynamisme de l'innovation de notre pays représente une chance pour notre économie.** Cependant, les start-ups sont aujourd'hui très souvent guidées par la seule logique de rentabilité, du fait de leur dépendance aux capitaux des investisseurs. Cela conduit d'ailleurs souvent à brider leurs capacités d'innovation.

Parallèlement, la culture de l'obsolescence programmée alimente l'exploitation des ressources naturelles et la production de déchets à un niveau insoutenable.

Les conditions de fabrication du matériel dans les usines majoritairement asiatiques sont déplorables, tant d'un point de vue écologique que des conditions de travail. L'usage dispersif des métaux pour la fabrication des appareils, pour la plupart très mal recyclés, n'est plus supportable.

La transformation numérique de l'économie s'accompagne également d'une modification des conditions de travail. Cela soulève des incertitudes importantes sur les destructions potentielles d'emplois du fait de l'accroissement de l'automatisation liée à l'intelligence artificielle.

Face à ces évolutions et à ces incertitudes, la France a les moyens de donner un nouveau sens à la transformation numérique. L'excellence technique française est indéniable et l'ensemble des territoires regorge d'initiatives citoyennes qui inventent chaque jour une autre manière de produire et de vivre avec les outils numériques.

Notre projet :

une politique numérique au service de l'humain

Nous ne voulons pas subir la transformation numérique mais accompagner son évolution pour la mettre au service de l'humain.

Nous voulons soutenir des modèles de développement des services numériques :

- centrés sur les besoins réels des usagers ;
- ouverts et organisés autour de communs ;
- responsables socialement et écologiquement ;
- pour une économie éthique, collaborative et contributive.

La transformation du fonctionnement des pouvoirs publics pour plus d'efficacité et plus de démocratie dans la prise des décisions est une priorité majeure.

Le numérique peut favoriser la participation démocratique et la prise de décision collective. Les outils de budgets participatifs, de co-écriture des lois, de mise en relation des citoyens avec leurs représentants se multiplient. Il faut développer leurs usages et les modes de concertation afin que les citoyens puissent contribuer de la façon dont ils le souhaitent, par les outils numériques ou le débat présentiel. **Cette participation doit s'appuyer sur l'éducation populaire et les mouvements citoyens.** Les débats entamés et les décisions prises lors des assemblées hors ligne doivent pouvoir se poursuivre en ligne afin de faire participer le plus grand nombre.

La digitalisation des services publics ne doit pas se réduire à une problématique technologique de dématérialisation des procédures. L'appropriation de ces services par les usagers doit être au cœur de la démarche.

Il est urgent d'accompagner les administrations dans leur transformation numérique afin d'améliorer leur transparence et leur fonctionnement, faciliter et fluidifier les démarches, renforcer la sécurité et réduire la « fracture numérique ».

Nos institutions et entreprises renferment des mines d'or de données. Permettre leur accès et le traitement de celles-ci, en respectant la vie privée, rendra plus efficace la prise de décision publique et le développement de nouveaux services.

Enfin, nous devons penser et préparer collectivement les grands défis à venir concernant le travail, la santé, l'éducation, l'intelligence artificielle, etc. Nous soutiendrons la recherche de pointe dans ces domaines et nous animerons de grands débats citoyens sur tous ces enjeux. Les données jouent un rôle majeur dans cette transformation. Il faut réfléchir à leur accès et à leur utilisation par tous et pour tous. Les données collectées doivent permettre de mieux comprendre les usages et ainsi favoriser le débat public, en lieu et place de la gouvernance des algorithmes. Définissons ensemble le monde où nous voulons vivre, sans laisser d'autres le faire au nom de leurs compétences techniques ou de leur puissance financière.

Nos propositions : pour la révolution technologique et informationnelle

1. Organiser l'économie numérique vertueuse

Nous voulons favoriser le développement d'une économie numérique réellement collaborative autour des « communs », une économie responsable écologiquement et socialement.

- Créer un fonds intégralement dédié aux projets ouverts et aux logiciels libres, démontrant un intérêt communautaire par une contribution des entreprises (« le 1 % open »).
- Encourager le développement de modèles économiques vertueux dans le numérique (respectueux des données personnelles, etc.) et l'entreprenariat d'intérêt général.
- Lancer un grand programme de soutien aux lieux de production partagés (type fablabs), destinés à la production-réparation locale. Promouvoir et soutenir les formes d'entreprises coopératives (SCOP, Société coopérative et participative, et SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif) permettant la gouvernance partagée avec les citoyens et les pouvoirs publics.
- **Mettre fin au dumping des grandes plateformes numériques** à l'intérieur de l'Union européenne (UE) par une politique volontariste et rapide d'harmonisation sociale et fiscale par le haut dans toute l'UE avec inscription d'une clause de non-régression des droits sociaux. Nous obligerons ces entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxerons les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.
- Accorder une licence bancaire à la Banque publique d'investissement (BPI) et faire évoluer ses critères de financement pour renforcer ses exigences éthiques, sociales et environnementales ; une place sera accordée pour les conditions d'ouverture des données et de projets numériques d'intérêt général.

Nous rendrons le développement de l'économie numérique compatible avec la transition écologique.

- Créer un label « objet numérique durable », qui prenne en compte l'impact en termes de consommation d'énergie, d'émissions de CO₂, d'utilisation de ressources et de modularité. Il pourrait s'appliquer autant au matériel qu'aux logiciels.
- Encourager les entreprises à respecter les règles définies par l'association Green IT pour un système d'information éco-responsable.
- Lutter contre l'obsolescence programmée en augmentant la durée de garantie des produits électroniques à 5 ans et en créant un droit à la réparation.
- Définir un plan national de récupération de la chaleur dissipée des centres de données pour alimenter les réseaux de chauffage urbain.

Nous accompagnerons les entreprises françaises dans leur transformation numérique.

- Lancer un grand plan pour la transformation numérique des PME/TPE et apporter l'aide publique nécessaire à la modernisation de leurs outils.
- Concevoir une plateforme publique d'information permettant d'accéder à un outil d'auto-diagnostic sur la digitalisation et à des conseils personnalisés.
- Former les personnels aux enjeux de cyber-sécurité et augmenter les moyens de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Développer les pratiques de recherche de failles.
- Promouvoir le design numérique et l'innovation par les usages afin de replacer l'humain au centre de la création de valeur et mesurer l'impact des choix de conception.

Nous devons anticiper les transformations du travail et de la production.

- Refonder l'organisation des formations professionnelle et continue pour les adapter aux transformations numériques de l'économie.

- Convoquer une conférence nationale sur l'impact du progrès technologique sur le travail, notamment sur le partage du temps de travail, la modification de la nature du travail, etc.

- Soutenir le droit à la déconnexion après l'abrogation de la loi El Khomri.

- Développer les espaces de travail partagés, intégrés aux tiers-lieux (fablab, reparlab, etc.). Ces lieux, qui, à l'instar du télétravail, permettent de limiter les déplacements, mais favorisent la rencontre et l'échange, notamment pour les professions indépendantes.

Retrouvez d'autres propositions de la France insoumise dans les livrets de la même collection « Alternatives à l'ubérisation » et « Droit du travail – Contre la loi El Khomri et son monde ».

2. Mettre l'État au cœur de la révolution numérique

Vers la e-démocratie.

- Généraliser, dans le cadre de la 6e République, la conception collective des textes de loi avec les citoyens, les propositions les plus soutenues par les internautes pourront être débattues au Parlement dans le cadre du référendum d'initiative citoyenne.

- **Reconnaître le droit de pétition numérique**, encadrée par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui pourra accorder une carte électorale numérique sécurisée.

- Favoriser dans chaque collectivité des hackathons civiques, c'est-à-dire des événements réunissant des citoyens, des élus, des développeurs dans un but d'améliorer des outils donnés. Les solutions développées dans ce cadre deviendront un bien commun.

- Développer les projets de gouvernement ouvert et systématiser la publication en open data des données publiques détenues par les collectivités territoriales.

- Garantir la diffusion en ligne et l'archivage de l'ensemble des travaux de la Constituante (cf. livret thématique « Changer de République pour faire place au peuple » dans la même collection).

Transformer les services publics grâce au numérique.

- Étendre la dématérialisation des services publics pour faciliter et accélérer les démarches. Cela permettra de dégager du temps pour ceux qui en ont le plus besoin (citoyens non formés aux usages du numérique, situations complexes, etc.) et de renforcer les services physiques locaux.

- Concevoir avec les citoyens une charte de co-conception et de déploiement des services administratifs numériques.

- Accélérer l'utilisation d'outils algorithmiques pour l'aide à la prise de décision dans les administrations et l'amélioration des services publics.

- Rendre publics et sous licence libre les modèles de simulations et de calcul de l'administration, en lien avec la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada).

Un nouveau service public du numérique.

- Création d'un service public du numérique. Il garantira la mise en œuvre de services numériques d'intérêt général hors de la sphère marchande – cartographie, encyclopédie de connaissances, médiathèque, moteur de recherche, etc. – via des agences publiques ou en partenariat avec des associations-fondations et des communautés d'utilisateurs (Wikipedia, OpenStreetMap, etc.).

Développer la « ville intelligente » (Smart-City).

• Mettre les possibilités qu'ouvre la « ville intelligente » au service de la planification écologique et de la prise de décision collective. Il s'agit de concilier l'organisation urbaine, sociale et culturelle et les besoins des institutions et des citoyens via une élaboration participative et une meilleure gestion des ressources.

- Accompagner les petites collectivités qui n'ont pas les moyens de bénéficier des avancées technologiques.

3. Relever les prochains défis !

Faire des données un bien commun.

• Lancer une réflexion nationale sur le statut des données et envisager un statut légal de données non lucratives, qui auraient une valeur d'utilité publique, de « communs » en veillant aux enjeux de protection des données et des citoyens.

• Favoriser l'ouverture des données d'intérêt général détenues par les acteurs privés. Certaines données dans les transports, l'environnement, la santé, le logement, etc. peuvent concourir à l'intérêt général et bénéficier au développement économique, par l'amélioration et la création de nouveaux services.

Développer la santé connectée au service du progrès humain.

- Sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la santé mobile.
- Former les médecins sur les nouveaux dispositifs de santé connectée.
- Mettre en place une labellisation pour les objets connectés et applications de santé associant professionnels de soin et utilisateurs.
- Développer l'éducation thérapeutique, les interventions non-médicamenteuses et les outils numériques qui favorisent l'observance.
- Interdire la transmission des données de santé aux banques, assurances et mutuelles.

Anticiper les nouveaux défis de l'humanité numérique.

• Soutenir la recherche publique dans le cadre d'une consultation éthique et citoyenne constante sur les nouveaux défis de l'humanité numérique : robotique, intelligence artificielle, humanité augmentée, biotechnologies, etc.

• Renforcer la prééminence française dans le virtuel et soutenir les créations françaises dans un but émancipateur (serious-game, formation, tourisme, etc.).

Garantir et protéger la souveraineté numérique de la France.

• Reconquérir la maîtrise publique des technologies liées au numérique et aux télécommunications (câbles sous-marins, tirs de satellites, réseaux basse et haute tension, etc.).

• Émettre des sanctions automatiques contre les États et entreprises qui surveillent nos élus, citoyens et industries.

• Offrir l'asile aux « combattants de la liberté », c'est-à-dire toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté dans l'esprit du préambule de la Constitution de 1946. Edward Snowden et Julian Assange seront récompensés et accueillis en France.

• Arrêter immédiatement les contrats liant les intérêts fondamentaux de la nation avec des entreprises étrangères (ministère de la Défense avec Microsoft, DGSJ [Direction générale de la sécurité intérieure] avec Palantir).

- Accroître les moyens de cyberdéfense du pays.

- Soutenir au niveau international l'interdiction des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA).